

Rapport d'activité

20

06

Scam*

sommaire

- p. 2 Éditorial du président
- p. 3 Éditorial du délégué général

p. 5 1 Les auteurs de la Scam

- Les nouveaux auteurs membres de la Scam
- Les auteurs membres de la Scam

p. 9 2 Le répertoire, la perception et la répartition des droits

- Les déclarations
- Les perceptions brutes en 2006
- Les répartitions brutes en 2006
- Le solde des droits à répartir au 31 décembre 2006

p. 21 3 Les actions culturelles et sociales de la Scam

- Les comptes des activités culturelles et sociales en 2006
- L'action culturelle
- L'action sociale

p. 27 4 Les actions professionnelles

- Les actions en faveur du droit d'auteur
- Les actions en faveur de la relation auteurs

p. 35 5 La gestion de la Scam

- Le coût net de la gestion en 2006

p. 38 Scam Belgique

p. 40 Les commissions

Annexe 1 / Comptes de l'exercice 2006

Annexe 2 / Perceptions et répartitions 2006

**Annexe 3 / Organismes ayant bénéficié de concours
sur trois ans consécutifs**

Annexe 4/ Représentation de la Scam en France et à l'étranger

éditorial du président

Quatre années de mandat à la Présidence de la Scam s'achèvent pour moi. Quatre années imprévues, enrichissantes, débutées au milieu des turbulences, des remises en causes, des affrontements de personnes même. En vérité la Scam grandissait, elle était entrée dans une crise de croissance, de mutation, alors que le monde changeait autour d'elle.

Des réformes fondamentales, structurantes, ont pu être réalisées grâce au travail de tous. On commence à en récolter les fruits. L'année qui vient de s'écouler le confirme.

Réforme des statuts, ouverture du vote à tous les auteurs grâce à l'informatisation des procédures. Modification de l'attribution des voix, qui donne plus de poids aux adhérents et aux sociétaires stagiaires. Élaboration et mise en route du nouveau mode de répartition des droits (NMR) plus objectif, plus équitable, et qui tient compte de l'évolution du répertoire. L'année 2006 a vu aussi la création des *Étoiles de la Scam*, distinguées à partir de plusieurs centaines d'œuvres, dans des conditions de transparence exigeantes assurées par la Commission des œuvres audiovisuelles. Elles apportent chaque année à trente auteurs qui vivent dans l'anonymat et la précarité, la reconnaissance de leur talent, une visibilité et une dotation financière conséquente pour les encourager à poursuivre leur route et à devenir des repères exemplaires pour ceux qui ont choisi les chemins difficiles de la création. Les diffuseurs ont marqué de façon significative leur intérêt. Les Étoiles attribuées sont l'aboutissement du pari fait sur l'avenir que constituent les bourses *Brouillon d'un Rêve* qui contribuent au développement de projets en gestation. Enfin pour aider les auteurs à trouver leur chemin dans un univers bouleversé par l'explosion numérique, tant sur les plans techniques, structurels que du droit et de l'économie, ont été mis en route depuis cette année les *Ateliers de la Scam* qui apportent une information et une formation indispensables pour éclairer un futur en permanente évolution.

La Scam, apaisée, travaille et élargit son espace. Elle assure sa mission de répartition juste des droits et aide et défend les valeurs partagées par la communauté des auteurs.

Les défis à venir sont considérables. Les pratiques des métiers de la création ne seront plus ce qu'elles étaient, les conditions de vie non plus. La capacité d'adaptation et d'anticipation doit être permanente. Le regard changera. Les formes de l'expression aussi. Une nouvelle génération doit se préparer à prendre en main cet avenir et à l'organiser pour plus d'efficacité encore. Dans le déferlement de l'insignifiance qui a toute chance de se produire avec l'arrivée des nouvelles technologies, des espaces doivent naître pour préserver et développer l'essentiel. La Scam peut être l'un de ceux là.

Ange Casta Président de la Scam

éditorial du délégué général

La Scam se porte bien, avec une hausse sur l'année de 7,6 % de ses perceptions, qui atteignent 63,5 millions d'euros. L'étape de la rediscussion du partage inter-social relatif aux grandes chaînes nationales est désormais derrière nous pour un temps, sans avoir causé d'insupportables remises en cause, alors que le répertoire de la Scam ne jouit pas, comme on le sait, de la meilleure exposition dans toutes les programmations.

La réforme du barème applicable aux œuvres audiovisuelles, votée en 2005, a produit ses premiers effets avec la répartition de février 2007. Il est bon de savoir que pour près de 90 % des déclarations, le genre revendiqué par les auteurs a été ratifié par le conseil d'administration, ce qui revient à dire que les genres, tels qu'ils avaient été définis dans le cadre du « NMR » (Nouveau Mode de Répartition), sont bien compris par les auteurs et correspondent à la réalité de la production et de la programmation actuelles, sous réserve d'ajustements ponctuels que suggérerait l'usage.

Pour la troisième année consécutive, les associés de la Scam sont appelés à voter en ligne s'ils le souhaitent, à l'occasion de l'assemblée générale du 6 juin et, pour couper court aux débats stériles du passé et recentrer nos équipes sur le cœur de métier de la société et notamment la refonte de ses bases, nous avons fait le choix d'externaliser la procédure. Nous envisageons dès l'année prochaine des procédures allégées de convocation et de communication -en ligne exclusivement- des divers documents examinés à l'occasion des assemblées générales, pour ceux des auteurs qui en exprimeraient formellement le souhait, dans un souci de meilleure gestion. C'est avec cette même préoccupation de simplification que nous nous apprêtons à mettre en œuvre une procédure de déclaration en ligne sécurisée des œuvres. Enfin, des ateliers de bienvenue et de sensibilisation sont organisés depuis le début de l'année pour présenter aux auteurs de la Scam, anciens et nouveau-venus, les arcanes de la gestion collective, pour les introduire aux grands principes du droit d'auteur, les initier à la manière de détecter les « pièges » à éviter dans les contrats de production audiovisuelle proposés à leur signature, et pour tenter de décrypter les bouleversements technologiques et économiques que connaît actuellement l'exploitation des œuvres.

Néanmoins la vigilance collective ne doit pas non plus se relâcher sur les dossiers les plus sensibles pour la culture, agités en France et surtout à Bruxelles, aussi la Scam vient-elle de s'engager aux côtés des autres titulaires de droit, sociétés de gestion collective, organismes professionnels et créateurs, en participant au lancement de la *Plateforme commune pour la défense de la copie privée*.

Cette initiative, qui compte déjà autour de cinquante participants, dépasse le cercle des « acteurs » culturels pour aller au-devant du grand public, en le sensibilisant très concrètement au rôle essentiel de la redevance pour copie privée, qui doit devenir aussi « son affaire » : toute manifestation bénéficiant d'une aide financée sur des fonds de copie privée apposera dorénavant un label sur tous ses documents de communication, afin de rendre perceptible à tous la finalité culturelle de la rémunération pour copie privée, au service d'une création exigeante et diversifiée qui risquerait fort de se réduire en peau de chagrin si elle venait à en être privée.

Laurent Duvillier Délégué général de la Scam



Les auteurs de la Scam

Plus de 23 000 auteurs au 31 décembre 2006
Plus de 3 500 nouveaux membres en 3 ans

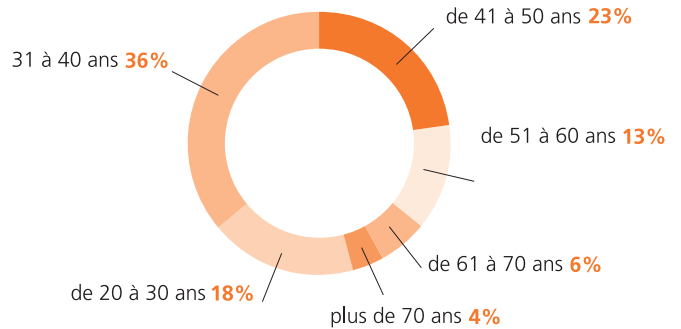
1 les auteurs de la scam

les nouveaux auteurs membres de la scam

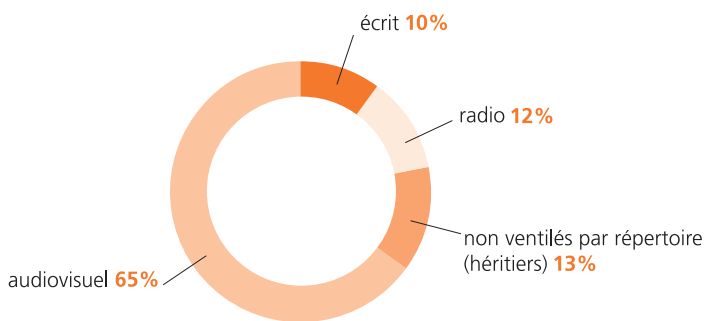
En 2006, la Scam a accueilli **1 471 nouveaux associés**, dont 116 au sein de notre bureau belge, 16 dans notre filiale canadienne et 123 héritiers, représentant une augmentation des adhésions de plus de 23 % par rapport à 2005. Cette hausse est notamment due à une campagne, effectuée depuis la mise en place du Pôle Relations Auteurs, auprès des auteurs non membres co-déclarants d'œuvres nouvelles.

54 % des nouveaux membres ont entre 20 et 40 ans, alors que cette tranche ne représente que 22 % de l'ensemble des membres.

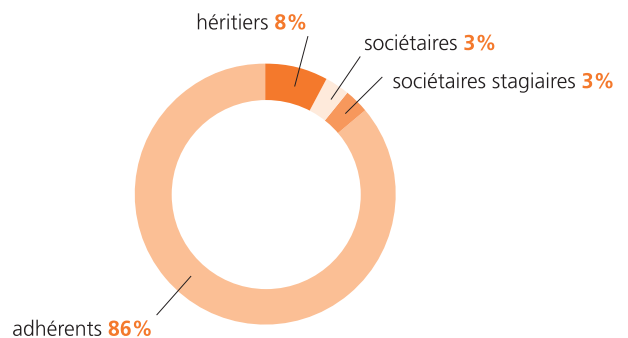
Ventilation des nouveaux membres par tranche d'âge



Ventilation des nouveaux membres par répertoire



Ventilation des nouveaux membres par grade

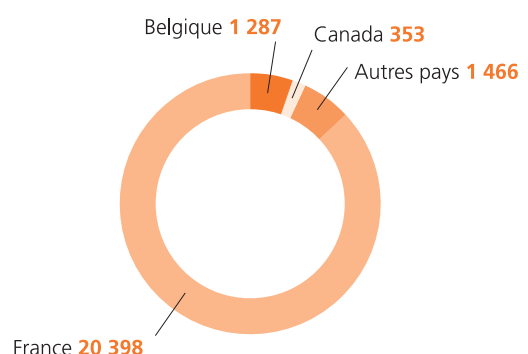


1 les auteurs membres de la Scam

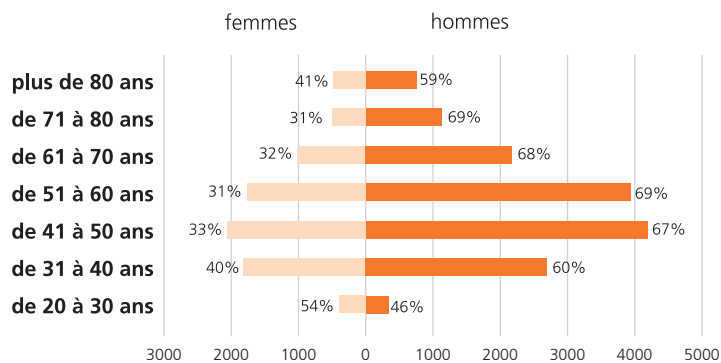
Au 31 décembre 2006, la Scam regroupe **23 504 auteurs**, dont 1287 membres de notre bureau belge et 353 membres de notre filiale canadienne. Ce chiffre tient compte des 1 471 nouveaux membres ainsi que des traités d'héritier. Les héritiers des auteurs décédés qui n'ont pas encore adhéré à la Scam ne sont pas inclus.

13 % des auteurs membres de la société ont une nationalité autre que française.

La nationalité des auteurs membres de la Scam



Ventilation des membres par sexe et par tranche d'âge



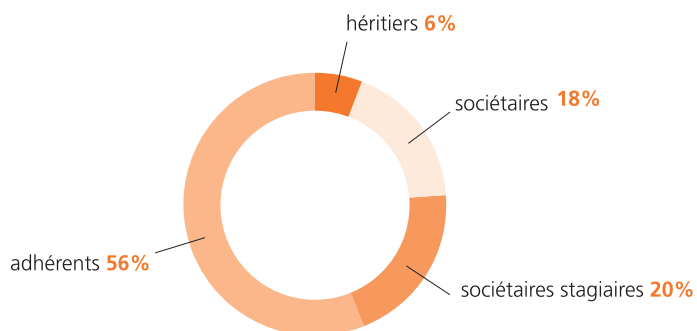
Cette pyramide permet de faire les constats suivants concernant les auteurs membres de la société :

- 65,24 % sont des hommes et 34,75 % sont des femmes, soit une légère augmentation de la présence des femmes au sein de la Scam,
- 22 % ont moins de 40 ans,
- 51 % ont entre 41 et 60 ans,
- 27 % ont plus de 60 ans.

Ventilation des membres par grade et répertoire

	Sociétaires	Sociétaires stagiaires	Adhérents	Héritiers	Total	% des membres	% des voix aux A.G.
audiovisuel	2 265	2 899	10 020		15 184	64,60%	58,47%
télévision	1 977	2 591	9 425		13 993	59,53%	52,25%
œuvres institutionnelles	171	171	242		584	2,48%	3,48%
œuvres électroniques	117	137	353		607	2,58%	2,74%
images fixes	106	72	77		256	1,09%	1,86%
radio	561	839	1 941		3 005	12,79%	14,56%
écrit	1 345	948	1 096		3 389	14,42%	23,91%
presse	249	149	44		442	1,88%	4,06%
littérature	1 096	799	1 052		2 947	12,54%	19,84%
non ventilés par répertoire (héritiers)				1 335	1 335	5,68%	1,21%
héritiers représentés				973			1,21%
total	4 277	4 758	13 134	1 335	23 504		

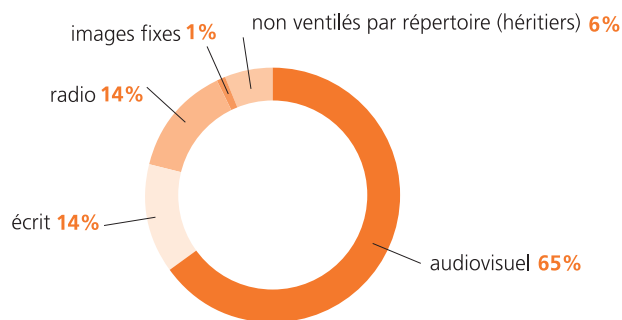
Ventilation des membres par grade



Variation par rapport à 2005 :

- sociétaires : +1,98 %
- sociétaires stagiaires : +1,84 %
- adhérents : +8,91 %
- héritiers : +18,18 %

Ventilation des membres par répertoire



Variation par rapport à 2005 :

- audiovisuel : +6,66 %
- écrit : +2,88 %
- radio : +6,37 %
- images fixes : 0 %
- héritiers : +8,18 %

2

Le répertoire, la perception et la répartition des droits

27 957 nouvelles œuvres audiovisuelles déclarées
Des perceptions en progression de 7,38 % à 63,9 M€
Des répartitions en progression de 4,72 %
à plus de 59 M€

2 Le répertoire, la perception et la répartition des droits

A / L'exploitation du répertoire de la Scam

1 - Exploitation des œuvres télévisuelles

Les déclarations

Au cours de l'année 2006, 27 957 nouvelles œuvres ont été déclarées pour des exploitations télévisuelles, toutes chaînes confondues, dont 382 en Belgique et 164 au Canada. Ces déclarations concernaient essentiellement les années d'exploitation 2005 (11 499 œuvres) et 2006 (10 907 œuvres), mais 2 485 (près de 9 %) concernaient encore l'année 2004.

Les 11 499 déclarations audiovisuelles reçues en 2006 pour l'année d'exploitation 2005 représentent la moitié de l'ensemble des déclarations reçues pour l'année 2005. Sur ces 11 499 déclarations, 61 % sont parvenues après le 31 mars 2006, dont 22 % concernaient le premier semestre 2005, soit un délai de plus de neuf mois entre la diffusion de l'œuvre et sa déclaration par l'auteur. Ces délais de déclaration trop importants obligent la Scam à être prudente lors de l'élaboration des tarifs prévisionnels et à conserver la trésorerie nécessaire pour le versement des soldes. De plus, le minutage de ces œuvres ne peut être pris en compte dans les partages intersociaux, les répartitions de celles-ci intervenant après les négociations. Le retard de certains auteurs est donc préjudiciable à l'ensemble de la société.

Pour l'année 2006 qui fera l'objet de répartitions en 2007 et 2008, la Scam a reçu au 20 février 2006, 13 327 déclarations, représentant environ 60 % de l'ensemble des nouvelles œuvres exploitées en 2006. Compte tenu de l'avancement du calendrier des répartitions, il est donc de plus en plus important de faire parvenir vos déclarations dans les meilleurs délais, ce qui permettra d'accélérer les analyses et donc les versements aux auteurs.

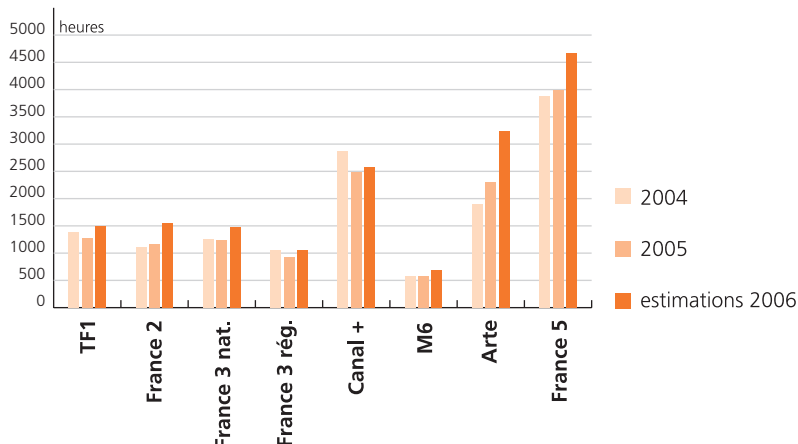
Pour accompagner la mise en place du barème voté par l'assemblée générale du 1er juin 2005, de nouveaux bulletins de déclaration des œuvres ont été mis à disposition dès le début de l'année 2006. Le conseil d'administration a ainsi pu valider l'affectation d'un genre à ces œuvres selon le nouveau barème. Au 28 février 2007, sur 14 642 déclarations reçues (hors génériques, habillages et traductions), 88 % reçoivent un genre conforme à la déclaration de l'auteur.

Évolution de la diffusion du répertoire de la Scam sur les chaînes hertziennes

14 012 heures d'œuvres audiovisuelles du répertoire de la Scam ont été diffusées en 2004 sur les sept chaînes hertziennes. Au 31 décembre 2006, la Scam a réparti les droits de 13 957 heures au titre des diffusions 2005. Si l'on inclut le volume horaire des diffusions 2005 qui sera réparti en 2007, en raison des retards de déclaration, la Scam prévoit un volume horaire global de près de 15 000 heures, représentant une augmentation de 7 % par rapport à 2004 (en tenant compte des diffusions sur les réseaux numériques de Canal +, de la tranche horaire diffusée sur le câble, les satellites et la TNT de 8h à 19h pour Arte et de 19h à 3h pour France 5).

Volumes de diffusion du répertoire de la Scam sur les chaînes hertziennes

(canaux numériques inclus)(*)

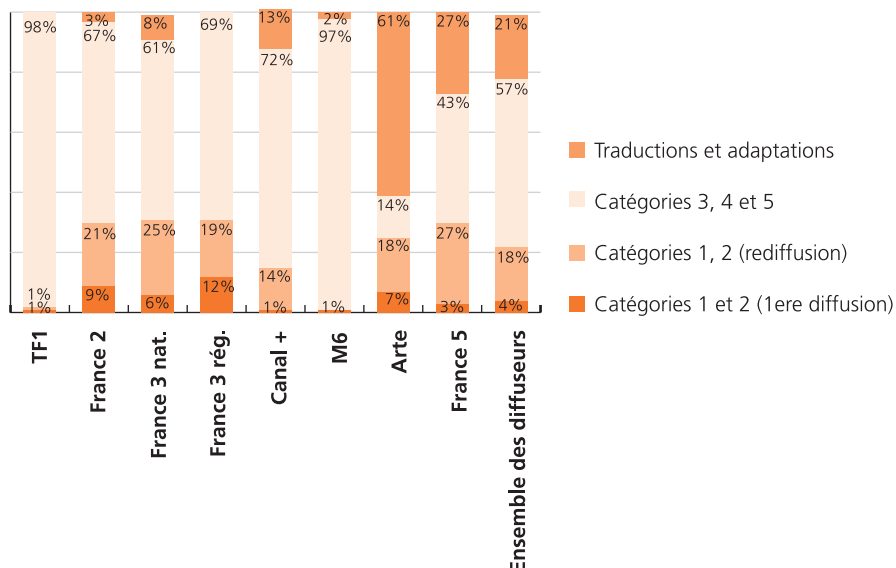


(*) Remarque : L'année d'exploitation 2004 bénéficie de deux ans de répartition (2005 et 2006) alors que l'année d'exploitation 2005 n'est répartie que depuis une seule année (2006). Cela explique l'impression d'une baisse des diffusions en 2005. Pour information, plus de 400 heures de diffusions 2005 ont été réparties en février 2007.

Comme évoqué lors du précédent rapport d'activité, la forte augmentation du volume diffusé sur France 5 est due essentiellement à la prise en compte de la tranche horaire 19 h-3 h retransmise par le câble, le satellite et la TNT pendant la diffusion hertzienne d'Arte. De la même manière, Arte a augmenté son volume de diffusion en particulier depuis la mise en place de la TNT. Désormais, Arte diffuse pratiquement 24h/24, depuis le mois de mai 2006. C'est pourquoi la Scam prévoit une hausse importante du volume diffusé pour 2006. Globalement, les estimations pour 2006 tendent à montrer une augmentation du volume du répertoire Scam diffusé sur les chaînes hertziennes corroborée par les résultats de la répartition de février 2007 relative aux diffusions du premier semestre 2006.

Classement des œuvres télévisuelles par catégorie sur les chaînes hertziennes

(canaux numériques inclus)



Pour l'exploitation en 2005, la proportion des œuvres télévisuelles de catégories 1 et 2, ayant fait l'objet d'une première diffusion ou d'une rediffusion, a augmenté seulement dans les programmes de France 2 et Canal+, tandis qu'elle a diminué de 1% sur les autres chaînes et de 3% sur France 5.

Globalement, on constate une diminution des catégories 1 et 2 de 1 point par rapport à 2004. Le volume des catégories 3, 4 et 5 a augmenté sur TF1, France 3 régional, M6 et France 5. Il est resté stable sur Arte et en diminution sur France 2, France 3 national et Canal+.

Par ailleurs, le volume horaire représenté par les traductions & adaptations est globalement en hausse de 30 % par rapport à 2004. Toutes les chaînes, sauf M6, voient ce volume augmenter. Il faut toutefois rappeler que ce volume horaire ne représente que 10 % de sa valeur dans le cadre des partages intersociaux.

Les répartitions pour des génériques et habillages représentent moins de 0,2 % du volume global. Tous les éléments indiqués ci-dessus confirment la tendance des chaînes à programmer de plus en plus de magazines et à faire appel à la production étrangère.

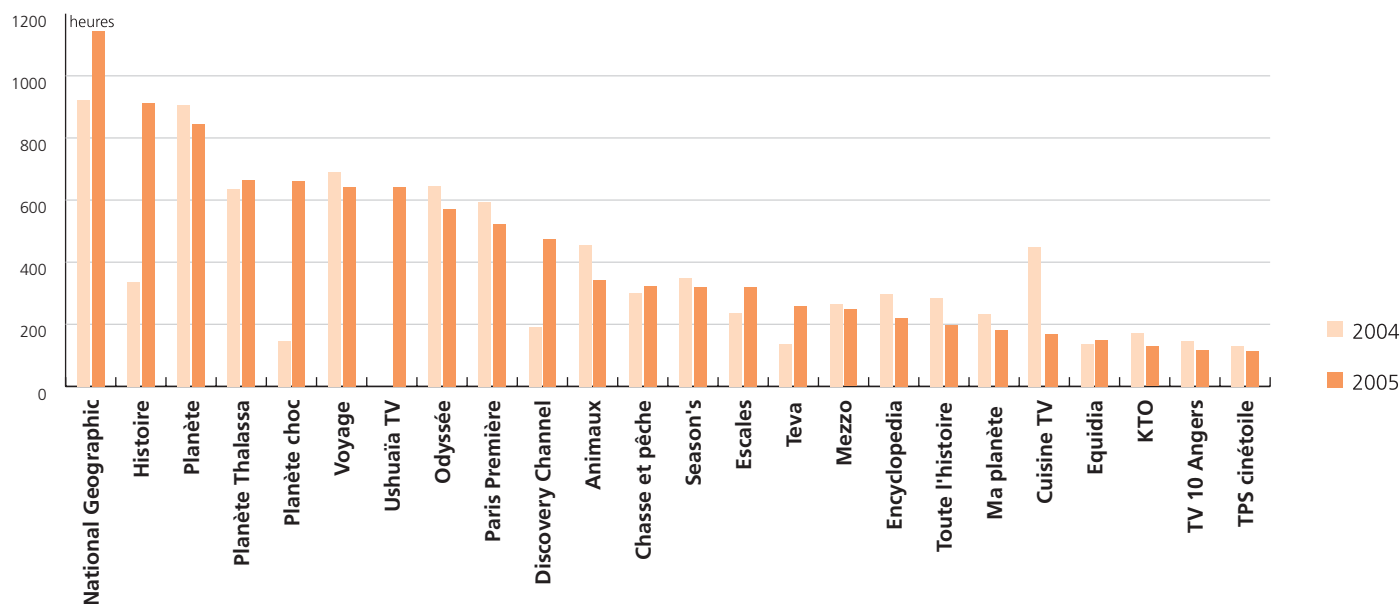
Évolution de la diffusion du répertoire de la Scam sur les chaînes thématiques

En 2006, 105 chaînes thématiques ont été analysées représentant 14 208 heures de diffusion contre 72 chaînes en 2005 pour un volume global de 12 420 heures, soit une augmentation de 14,4 %. Parmi ces 105 chaînes, 71 ont concerné l'année d'exploitation 2005 représentant 11 002 heures de diffusion et 1 856 heures sur 74 chaînes ont été réparties au titre de l'année d'exploitation 2004. Le volume de diffusion réparti en 2005 pour l'année d'exploitation 2004 avait été de 8 812 heures, soit une progression de 25%. Ce volume de diffusion sur les chaînes du câble et du satellite correspond au volume effectivement réparti et ne tient donc pas compte de l'ensemble des multi-diffusions dans la période de 35 jours (seule une diffusion au-delà de 35 jours sur la même chaîne est comptabilisée).

Ceci confirme l'effort fait par la Scam pour suivre l'évolution constante des chaînes du câble (33 chaînes supplémentaires réparties) malgré la documentation déficiente des petites chaînes et le nombre sans cesse croissant de l'offre faite au consommateur.

24 chaînes ont été réparties pour plus de 100 heures de diffusion chacune pour les exploitations 2005 réparties en 2006.

24 chaînes ayant diffusé plus de 100 heures de programme en 2005



2 - Exploitation des œuvres radiophoniques

Les déclarations

Au titre de l'année d'exploitation 2005, 1 063 auteurs ont déclaré des œuvres radiophoniques contre 1 034 pour les diffusions en 2004 (+2,8%). Pour le même exercice, 1 102 auteurs ont bénéficié d'une répartition de droits, contre 1 078 l'année précédente (+2%). 88 863 œuvres radiophoniques (ou participations à une œuvre) ont été mises en répartition au titre des diffusions 2005 (lectures éditées comprises), soit une augmentation de 4,4 % par rapport à l'année précédente. De plus, le nombre des lectures éditées radiodiffusées, 2 352 en 2005, est en hausse de 33 %. Elles ont été réglées à 92 éditeurs contre 76 en 2005.

Évolution de la diffusion du répertoire de la Scam

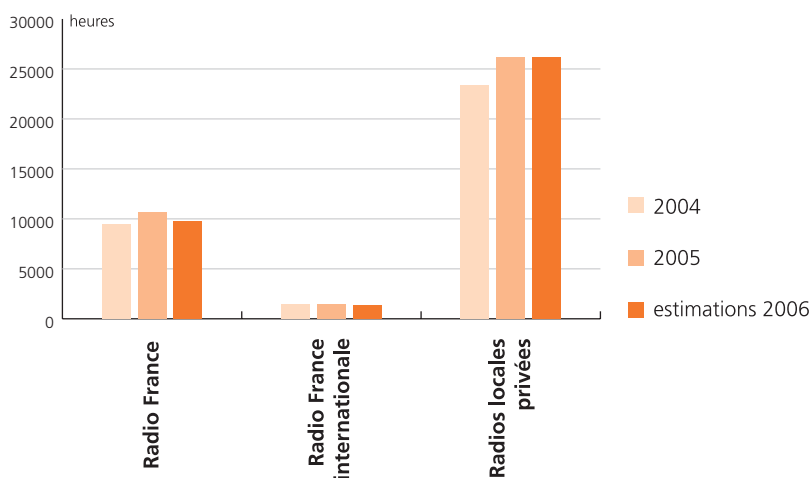
Au titre de l'année d'exploitation 2005, 38 279 heures d'œuvres radiophoniques ont été mises en répartition au cours de l'année 2006, en hausse de 11,74 % par rapport à l'année d'exploitation 2004, répartie en 2005. Toutefois, 6 248 heures de diffusions de l'année 2004 ont été réparties en 2006, représentant 18 % de plus qu'au 31 décembre 2005.

Pour le groupe Radio France, 49 chaînes (dont 42 radios locales) ont été analysées, à raison de 10 649 heures déclarées et réparties. Radio France Internationale représente pour la même période un volume de diffusion du répertoire de 1 438 heures.

188 Radios Locales Privées (associatives pour la plupart) sont à l'origine des diffusions représentant un volume réparti de 26 192 heures. Le volume réel réparti pour l'année d'exploitation 2004 a été de 28 126 heures, soit un complément de 17 % au cours de l'année 2006.

Ces chiffres tiennent compte des multiples diffusions d'œuvres rendues possibles par l'intervention des banques de programmes.

Évolution globale de la répartition des diffusions

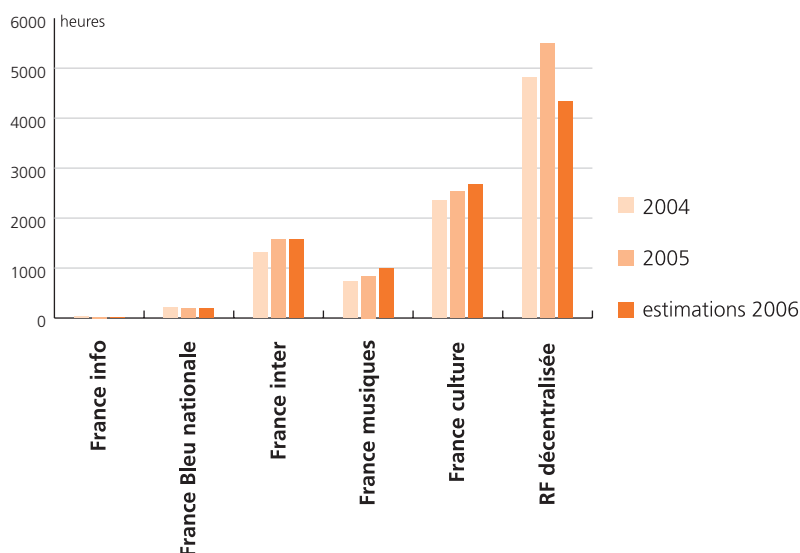


Si l'on compare les volumes strictement mis en répartition au cours des deux dernières années de gestion, l'exploitation du répertoire radiophonique progresse pour les diffusions 2005 de +12,6 % sur Radio France, de +2,4 % sur Radio France Internationale et de +12 % sur les Radios locales privées.

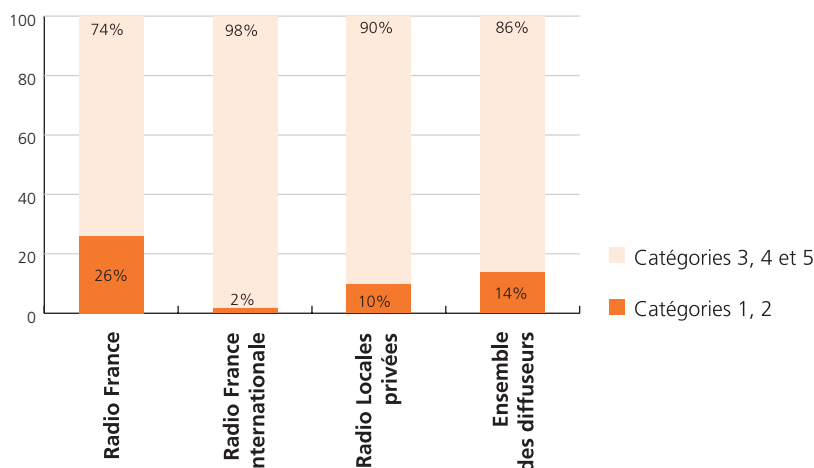
France Inter (+20,3 %) connaît la plus forte augmentation suivi de France Musique (+15,2 %) et de France Culture (+7,4 %).

France Bleu national chute de 13 % au profit de son réseau décentralisé qui connaît une augmentation proportionnelle.

Évolution détaillée de la répartition des diffusions de Radio France



Classement des œuvres radiophoniques par catégorie



Sur l'ensemble des radios pour les diffusions 2005, les catégories 1 et 2 représentent 14 % du temps réparti, soit une augmentation d'un point par rapport à 2004.

3 - Exploitation du répertoire de l'écrit

Exploitation des œuvres littéraires

L'exploitation des œuvres littéraires consiste principalement en des lectures à la télévision ou à la radio, de textes inédits ou édités. Elles sont donc prises en compte dans les œuvres audiovisuelles déclarées. La seconde exploitation importante concerne les droits de reprographie des œuvres non documentées, reversés par le CFC (Centre Français d'exploitation du droit de Copie).

En 2006, la Scam a réparti 1 192 001 € directement aux auteurs, dont 591 566 € au titre des droits de reprographie, et 469 497 € aux éditeurs. Les éditeurs membres de la SCELFF ont perçu 86 % de cette somme, soit 402 718 €.

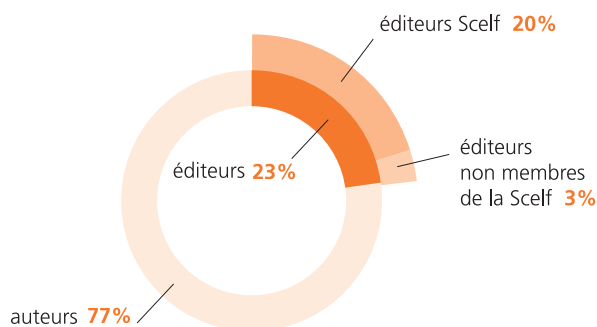
Le total, soit 1 661 498 €, représente 2,81 % de l'ensemble des sommes réparties par la société en 2006.

Exploitation des œuvres journalistiques de presse écrite

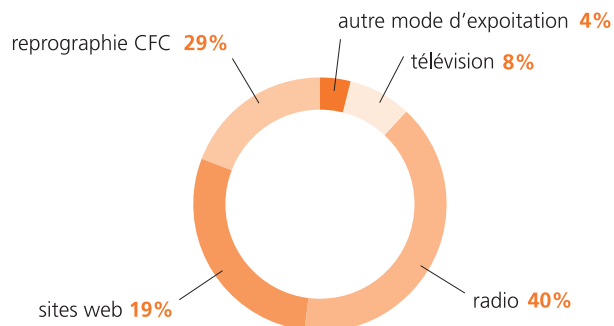
Il s'agit de la ré-exploitation, sur des sites Web et des cédéroms, des œuvres des journalistes de VNU et du Groupe Liaisons. En 2006, 385 272 € ont été répartis à 1 145 auteurs :

- pour le site VNU.net.fr, 19 208 € ont été répartis entre 94 auteurs au titre des exploitations 2005,
- pour le Groupe Liaisons, la Scam a réparti 101 085 € à 768 auteurs pour les exploitations 2003, 136 313 € à 862 auteurs pour les exploitations 2004 et 128 665 € à 984 auteurs au titre des exploitations 2005.

Répartition de l'Écrit par ayants-droit



Répartition de l'Écrit par mode d'exploitation



4 - Exploitation des images fixes

Les déclarations d'images fixes portent principalement sur des photographies et des dessins insérés dans des documentaires, journaux ou magazines de télévision.

Durant l'année 2006, la Scam a réparti au titre de l'exploitation des images fixes utilisées à la télévision :

- 45 727 € pour 907 photos
- 69 361 € pour 1 141 dessins

La répartition totale pour les images fixes est donc de **115 089 €**.

Par ailleurs, la Scam recense à fin 2006, **279 323 images fixes** déclarées dans le cadre de la répartition des droits de reprographie provenant du CFC. La prochaine répartition de ces droits sera effectuée en avril 2007 et concernera la période 2002 à 2004.

2 B / Les perceptions : une augmentation de 7,38 %

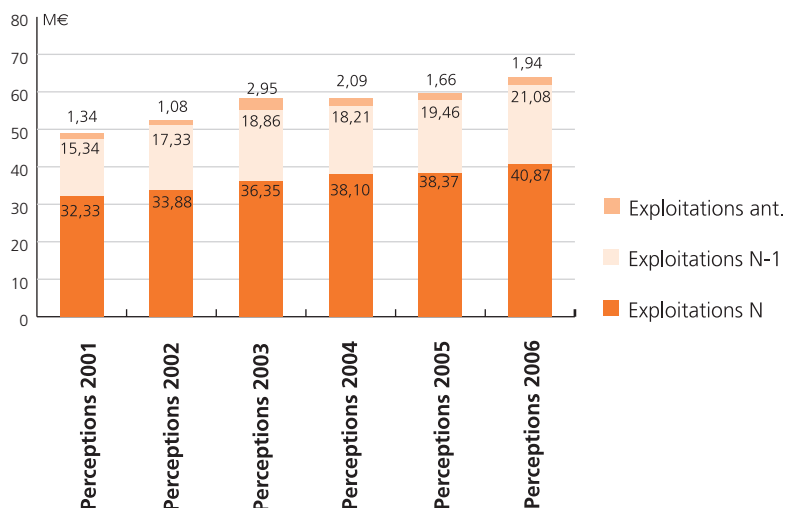
Les principales sources de perception des droits par la Scam :

Les contrats généraux de représentation avec les diffuseurs : Une rémunération globale, exprimée en pourcentage des recettes du diffuseur, est fixée et versée aux sociétés d'auteurs, qui ont la charge de la répartir entre l'ensemble de leurs ayants-droit. Lorsque plusieurs sociétés d'auteurs ont conclu ensemble un contrat avec un diffuseur, une négociation intersociale conduit à l'établissement des règles permettant d'opérer un partage des perceptions entre elles.

La copie privée : Cette redevance, assise sur la vente de supports vierges, est collectée par deux organismes, Copie France pour la copie privée audiovisuelle et Sorecop pour la copie privée sonore, qui regroupent l'ensemble des ayants-droit – auteurs, artistes-interprètes et producteurs.

La reprographie : Le CFC est la société agréée par le ministère de la Culture pour procéder à la perception et à la répartition entre auteurs et éditeurs des droits dus au titre des photocopies d'œuvres. Pour l'écrit, le versement des droits revenant aux auteurs s'opère par l'intermédiaire des éditeurs, sauf lorsque les perceptions ne sont pas documentées, auquel cas ce sont les sociétés d'auteurs qui interviennent pour le compte des auteurs les ayant mandatées à cet effet. Pour les images fixes, les sociétés d'auteurs répartissent les sommes non documentées mais également certaines sommes documentées.

Perceptions brutes par année d'encaissement à la Scam



Les encaissements de droits d'auteur enregistrent une hausse de 7,38 % par rapport à l'année 2005 (+6,5 % au titre de l'année d'exploitation en cours (N) et +8,3 % au titre de l'année d'exploitation précédente (N-1).

L'augmentation constatée pour l'année en cours est essentiellement due à la fluctuation des partages intersociaux, la perception étant dépendante de l'augmentation du chiffre d'affaires de la chaîne et de la représentativité des répertoires de chaque société signataire sur celle-ci. En 2006, les encaissements sont en progression pour les principales chaînes de télévision ainsi que les radios, aussi bien sur l'exploitation en cours que sur l'antériorité.

Il faut également noter l'arrivée de nouvelles perceptions :

- Les retransmissions ADSL (Free, TPS, Canal Sat), en progression de 330 %, représentent 1,36 millions € en 2006.
- De nouvelles chaînes de télévision en Belgique et au Canada et le début de la TNT en France. Par ailleurs, la Scam a reçu des règlements complémentaires au titre des années 2005 et antérieures pour un montant de 2 millions € (Groupe Liaisons, Reprographie CFC, Copie privée et câble belges).

Présentation des perceptions par mode d'exploitation (Voir détail en annexe 2 – page 7)

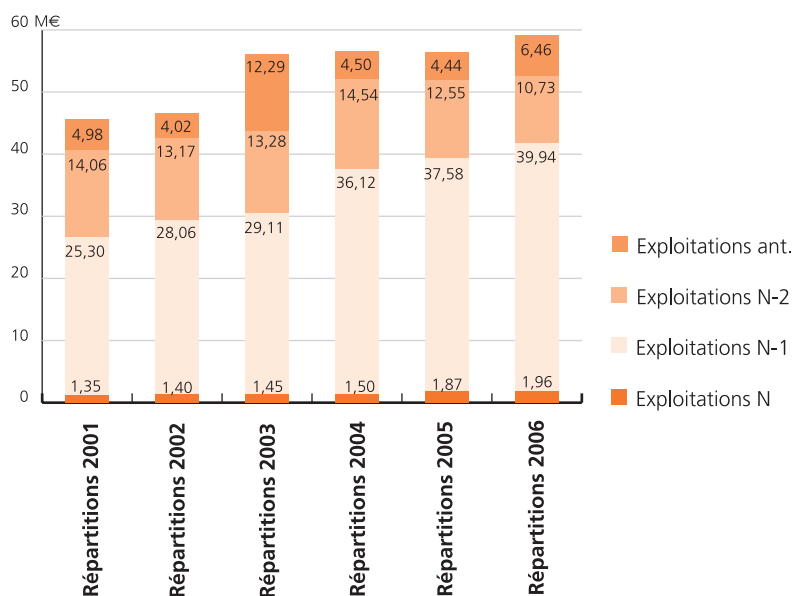
Mode d'exploitation	2005		2006		2006/2005
	€	%	€	%	%
télévision	44 306 779	74,5	47 369 470	74,1	6,91
radiophonie	5 752 653	9,6	5 746 796	9,0	-0,10
télévision et radiophonie*	8 426 791	14,1	8 282 380	13,0	-1,71
vidéogrammes et phonogrammes	217 770	0,4	296 273	0,5	36,05
support graphique	275 785	0,5	1 353 787	2,1	390,88
multimédia	56 273	0,1	395 124	0,6	602,16
récitation publique	59 609	0,1	43 150	0,1	-27,61
INA	368 715	0,6	349 592	0,5	-5,19
autres exploitations	34 165	0,1	54,309	0,1	58,96
total	59 498 540	100,0	63 890 881	100,0	7,38

(*) Les perceptions encaissées en fonction des diffusions câble et satellite en France, ainsi que les droits en provenance de l'étranger, sont versés globalement pour des exploitations télévisuelles et/ou radiophoniques. La ventilation sur chacune des exploitations n'est déterminée qu'au moment de la mise en répartition. La baisse des perceptions en provenance de l'INA n'est pas significative. Elle est simplement due à un décalage de paiement d'une année sur l'autre: en effet, le 4e trimestre 2004 a été versé en 2005 seulement, faussant ainsi le montant réel de 2005 (5 trimestres perçus au lieu de 4).

2 C/ Les répartitions: 6,3 % d'augmentation pour l'année d'exploitation en cours

Globalement, les répartitions en 2006 enregistrent une hausse de 4,72 % par rapport à 2005. La Scam poursuit l'amélioration du traitement des répartitions. En perfectionnant l'analyse de l'exploitation, en affinant le calcul des tarifs prévisionnels, la Scam a augmenté de 6,3 % le montant des répartitions au titre de l'année d'exploitation en cours (2005 versé en 2006). La société poursuivra ces développements en 2007 et 2008 et l'objectif de réduction des délais de mise en répartition, indiqué dans le rapport de 2005, sera effectif en 2007 par l'avancée de la date de répartition du 3^e trimestre 2006 des chaînes hertziennes (en avril au lieu de juin) et de celle du 4^e trimestre (en juin au lieu de septembre). De plus, dès le mois de novembre 2007, la Scam répartira le 1^{er} trimestre des diffusions 2007 des chaînes hertziennes.

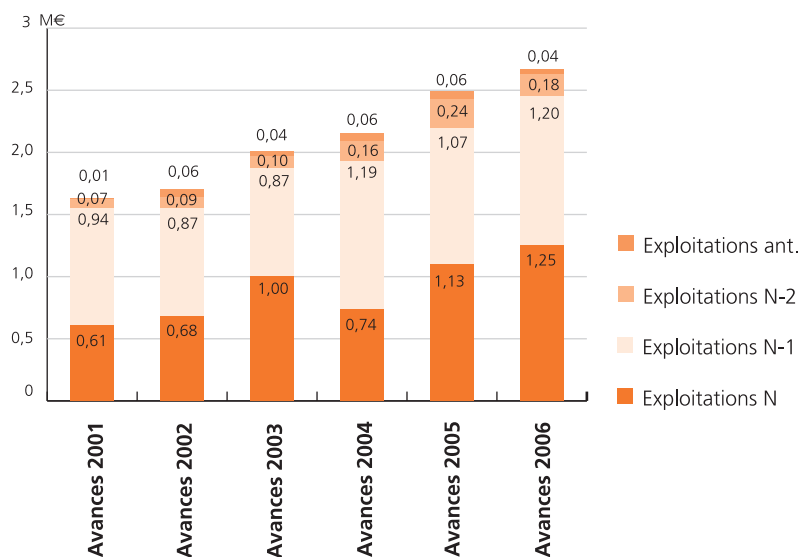
Évolution des répartitions brutes en 2006



Ces actions ont permis d'augmenter significativement le volume des droits répartis pour l'année en cours depuis 2004. Ceci se confirme sur les montants répartis complémentairement au cours de l'année suivante. Ainsi, en 2006, le montant des droits répartis au titre des exploitations 2004 a baissé de 14,5 %.

Nous avons par ailleurs régularisé définitivement les soldes des droits câble et satellite pour les années 1996 à 2002 pour les chaînes déjà réparties ainsi que le premier complément pour l'année 2003.

Évolution des avances



Les montants versés en 2006, pour des exploitations en 2006, correspondent pour plus de 64 % à des versements sous forme d'avance. Ces règlements sous forme d'avances (plus de 2000) présentent une augmentation croissante de l'ordre de 6 % en 2006 par rapport au montant des avances versées en 2005. 47 % du montant des avances versées ont concerné les diffusions 2006 réparties en 2007.

Les autres sommes correspondent aux répartitions canadiennes (dont l'année de gestion est en décalage), ainsi qu'aux œuvres reproduites dans la presse.

Présentation des répartitions par mode d'exploitation (Voir détail en annexe 2 – page 8)

Mode d'exploitation	2005		2006		2006/2005
	€	%	€	%	
télévision	41 177 402	73,0	42 046 525	71,2	2,11%
radiophonie	5 464 708	9,7	5 432 537	9,2	-0,59%
télévision et radiophonie *	8 965 550	15,9	9 309 970	15,8	3,84%
vidéogrammes et phonogrammes	222 446	0,4	289 053	0,5	29,94%
support graphique	262 253	0,5	1 321 707	2,2	403,98%
multimédia	29 025	0,1	386 489	0,7	1 231,57%
récitation Publique	109 711	0,2	48 543	0,1	-55,75%
INA	271	0,0	110 194	0,2	NS
autres exploitations	443	0,0	29 668	0,1	NS
remboursement retenue statutaire	196 141	0,3	113 969	0,2	-41,89%
total	56 427 950	100	59 088 654	100	4,72%

(*) Les perceptions encaissées en fonction des diffusions câble et satellite en France, ainsi que les droits en provenance de l'étranger, sont versés globalement pour des exploitations télévisuelles et/ou radiophoniques. La ventilation sur chacune des exploitations n'est déterminée qu'au moment de la mise en répartition.

L'augmentation de près de 30 % des exploitations vidéographiques est due notamment à la signature de l'accord avec le SEV et au renforcement de la collaboration avec les services de la SDRM pour une analyse plus rapide des dossiers et des réclamations systématiques auprès des éditeurs.

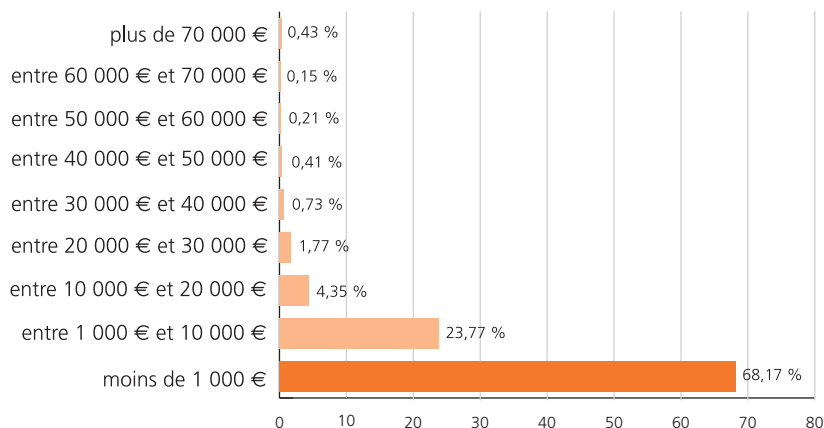
L'augmentation de l'exploitation sur support graphique correspond à la répartition des droits de reprographie versés par le CFC et à l'exploitation multimédia par la conclusion de la renégociation des accords VNU et Groupe Liaisons et le versement des sommes ainsi débloquées.

En ce qui concerne l'INA, un effort particulier a été fait en 2006 en affectant une personne à temps plein sur l'analyse des années 2003 à 2005 qui ont ainsi pu être réparties en fin d'année. Des analyses complémentaires restent à faire en raison de la qualité de la documentation fournie par l'INA.

Répartition des revenus nets imposables

(suivant déclaration annuelle des traitements et salaires) par nombre d'ayants-droit

Ventilation par tranche entre les 17 727 associés (+4 %) bénéficiaires des répartitions effectuées en 2006.



Solde des droits à répartir au 31 décembre 2006

Globalement le solde des droits à répartir (aux auteurs et entre SPRD) passe de 71,5 millions € (68,7 +2,8) à 73 millions € (69,9 +3,1) soit une progression de +2,1 %. Le solde à répartir aux auteurs augmente pour sa part de 1,8%. Cette augmentation est due pour l'essentiel à la régularisation des perceptions des réseaux ADSL (Free, TPS, Canal Satellite) pour 1M€, des droits de reprographie du Groupe Liaisons (336 K€), du CFC (590K€), de la copie privée belge 2002 et 2003, du câble belge 2005 et 2006.

Au 31 décembre 2005, le montant des droits à répartir pour les années antérieures à 2003 s'élevait à 13,65 millions €. Un an plus tard, au 31 décembre 2006, le montant de ces mêmes droits n'était plus que de 7,75 millions €, soit une diminution de 43 %.

Durant l'année 2007, la société continuera son effort pour réduire le montant des droits restant à répartir pour les années 2004 et antérieures, étant précisé que la société continue de percevoir de nouveaux droits pour ces périodes (régularisations de chaînes existantes ou de nouvelles chaînes).

Évolution de l'analyse du solde des droits à répartir aux auteurs

en M€

années de répartition des droits	2002	2003	2004	2005	2006
année d'exploitation 1997 & ant	4,8	2,4	2,0	1,8	1,4
année d'exploitation 1998	3,2	0,9	0,9	0,8	0,6
année d'exploitation 1999	4,3	1,1	1,0	0,9	0,6
année d'exploitation 2000	6,6	2,7	2,7	2,1	1,5
année d'exploitation 2001	18,4	6,9	4,1	3,1	2,0
année d'exploitation 2002	31,3	20,1	6,5	5,0	1,6
année d'exploitation 2003		33,5	15,7	3,8	3,1
année d'exploitation 2004			35,5	16,1	6,5
année d'exploitation 2005				35,1	15,0
année d'exploitation 2006					37,4
total	68,6	67,6	68,4	68,7	69,7

Les soldes au 31 décembre 2006 concernent pour plus de 54 % les sommes encaissées en 2006 au titre des exploitations 2006 qui seront réparties en 2007 et 2008. 21 % restent à répartir pour les exploitations 2005, 9 % pour les exploitations 2004 et 4 % pour les exploitations 2003. Ce solde de l'année 2003 était de 6 % au 31/12/2005.

Les soldes restants (12 %) pour les années 2002 et antérieures, concernent essentiellement les droits des chaînes thématiques répartis partiellement et les droits de retransmission par câble et satellite associés (41 %), les droits de copie privée (11 %), en particulier les sommes à reverser aux sociétés étrangères, et pour les chaînes et radios hertziennes (29 %) qui, pour l'essentiel, concernent des dossiers en attente ou en litige.

Il faut préciser que, pour ces dossiers en attente, nous devons conserver leurs quotes-parts de droits câble, satellite et copie privée. En 2007, l'ensemble des sommes relatives à ces dossiers en attente sera identifié et isolé dans un compte spécifique afin d'en expliciter les montants.

Les 19 % restants concernent les diverses autres exploitations et en particulier les cessions INA (38 %), la reprographie (17,6 %) et le protocole commercial étranger (ventes d'émissions à l'étranger par les diffuseurs) perçu par la SDRM (13,7 %).

3

A solid orange vertical bar runs along the left edge of the page.

Les actions culturelles et sociales de la Scam

3 Les actions culturelles et sociales

Les comptes 2006

Montants en milliers d'Euros

Action sociale (période du 01/01/06 au 31/12/06)

charges d'action sociale		638	produits d'action sociale		682
pensions	607		prélèvements diffuseurs (1,20 %)	654	
fonds de solidarité	31		droits assistance journaux	1	
			SDRM (Art. 8)	23	
			divers	4	
excédent ajouté aux excédents antérieurs	44	44			

Action culturelle (période du 01/06/05 au 31/05/06)

charges d'action culturelle (détail en annexe 1)		935	produits d'action culturelle		1 074
1 - création d'une œuvre et première fixation	350		prélèvements sur perceptions 2004/2005 :		
bourses d'aide à la création	350		- télévision	763	
			- radio	216	
2 - promotion de la création	531		à déduire copie privé Scelf 2005	-9	
activités Scam	69		irrémunérables supérieurs à 10 ans	104	
soutien des festivals	166				
prix	171				
autres	125				
3 - diffusion de l'information sur la création	35				
4 - soutien à la formation des auteurs	19				
excédent au 31/05/2006	139	139			

3 L'action culturelle

L'article L.321-9 du code de la propriété intellectuelle impose aux sociétés de perception et de répartition des droits de consacrer 25 % du produit de la redevance pour copie privée à des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à des actions de formation des artistes. À ces sommes viennent s'ajouter les droits n'ayant pu être répartis au terme de dix ans. Dans l'accomplissement de cette obligation, la Scam valorise l'ensemble de son répertoire, composé des œuvres documentaires de l'audiovisuel, de la radio, de l'écrit, du multi-média, et des images fixes. De juin 2005 à mai 2006, la Scam a consacré la somme de 935 181 € (voir tableau ci-dessus et détail en annexe 1) à l'aide à la création, à la promotion et à la diffusion des œuvres.

Elle a prévu de consacrer plus d'un million d'euros pour la période de juin 2006 à mai 2007. Fidèle à son rôle, la Scam rappelle la place essentielle que les images et le regard des créateurs porté sur le réel tiennent dans l'évolution de nos sociétés.

L'aide à la création

Les sommes consacrées à l'aide à l'écriture, en hausse de 7,17 % par rapport à l'année précédente, représentent près de 35 % des dépenses prévues de l'action culturelle pour la période 2006-2007. C'est dire combien le conseil d'administration affiche en priorité une politique de

soutien financier et moral à un nombre croissant de projets. Complétant cette aide en amont des œuvres, la Scam intervient en aval, au niveau des œuvres terminées, consacrant 6,74 % à ses Prix et 20,59 % aux Étoiles. Le triptyque Brouillon d'un rêve/Prix/Étoiles représente près de 62 % du budget culturel.

La Bourse Brouillon d'un rêve audiovisuelle aide les auteurs de documentaires de création ou essais. Depuis 1992, cette aide a profité à 432 projets, 70 % des films ayant été réalisés et 63 % d'entre eux télédiffusés, exploités dans les salles (7 %), ou dans des réseaux tels Internet, le DVD ou les bibliothèques. Sur le dernier exercice, 40 bourses ont été accordées.

Brouillon d'un rêve numérique encourage des projets d'œuvres interactives ou linéaires, sur supports ou réseaux, à caractère expérimental et les bourses Pierre Schaeffer facilitent l'accueil d'un projet au sein d'établissements d'enseignement disposant de technologies avancées.

La commission des œuvres de commande s'est fixé deux axes pour l'attribution des bourses : favoriser l'écriture d'une œuvre documentaire originale, commanditée ou sponsorisée pour la télévision, et ouvrir la voie de la télévision à un film de commande terminé.

Brouillon d'un rêve sonore ouvre toujours plus son champ d'investigation aux écritures sonores tournées vers les nouveaux réseaux de diffusion, web-radios et Internet. Neuf projets ont reçu un soutien et se sont vu offrir de meilleures possibilités d'accès à la diffusion.

Brouillon d'un rêve littéraire soutient l'auteur d'une œuvre littéraire transposant ou prolongeant une œuvre audiovisuelle ou radiophonique. En 2006, quatre ouvrages ont bénéficié de ces bourses. L'un d'entre eux est aujourd'hui en librairie.

Les activités Scam

Depuis la création des *Mardis de la Scam* en 1989 par Charles Brabant, la Scam organise la promotion de son répertoire dans son auditorium ou « hors les murs » dans le cadre des festivals dont elle est partenaire. Les œuvres audiovisuelles, sonores, littéraires, photographiques contemporaines de ses auteurs sont présentées en alternance avec des œuvres du patrimoine (*Les Yeux et la Mémoire*) dans un dialogue de générations. Ainsi tout au long de l'année 2006, avenue Vélasquez, ont été organisés des projections, des tables-rondes, des Forums.

En collaboration avec Image et Science, le CNRS et la Cinémathèque Française, une programmation Image(s) et Vie(s) plongeait aux origines du cinéma. Quelques décennies plus tard, l'artiste vidéaste Valérie Pavia faisait « son » cinéma avec succès à la Scam. Une Carte Blanche a été consacrée à l'Agence du Court-Métrage, une soirée-hommage à Jacqueline de Romilly illustrée par un portrait de la jeune Julie Bonan et une *Nuit Blanche* sur l'Iran contemporain, en compagnie d'écrivains et cinéastes, en jumelage avec le Musée Cernuschi et l'exposition Les Perses Sassanides...

Plusieurs rencontres à caractère politique ont permis aux auteurs d'exprimer leurs inquiétudes, réflexions et attentes : Le Forum *La Création-citoyenne* au sein du festival Résistances, réunit les acteurs politiques et audiovisuels de la région Midi-Pyrénées et des auteurs de la radio, de l'écrit et de la télévision. La question de la déprogrammation de films d'auteurs fut posée lors d'un Forum en présence des journalistes Claude Angeli et Jean-Luc Hees. Plus tard, un débat avec Jean-Louis Missika évoquait les perspectives d'une forme nouvelle de consommation des œuvres... Première d'une suite de projets communs Scam/Documentaire Sur Grand Écran, une sélection des grands prix audiovisuels sur 25 ans au Cinéma des Cinéastes. Par une belle *Nuit de la Radio* sur le thème *Voi(es) d'écriture*, Robbe-Grillet, Sarraute, Cendrars, Gracq, Pérec, Duras ont parlé à l'oreille des festivaliers de Lussas... Et à Brest, sous le titre *La Radio dans la radio*, la Scam proposait avec *Longueur d'Ondes*, un programme sur l'utilisation de l'archive audiovisuelle à des fins documentaires.

Indéniablement l'avenue Vélasquez est devenue un lieu de la belle photographie : Alain Turpault, lauréat 2006 du Prix Roger Pic, offrit, le temps d'une exposition, ses images du monde silencieux de la vieillesse, en orfèvre de la lumière.

Aux abords de l'été, la Scam fêtait ses 25 ans. Deux jours de fête, en présence des auteurs, en bonne mitoyenneté avec l'illustre voisin le Musée Cernuschi qui prêtait sa salle de projection : conférence de presse, projection des Grands Prix et des quinze premières Étoiles, reprise des œuvres des lauréats des Grands Prix Radio...

L'année 2006 se refermait à la Sorbonne, sur l'un des plus beaux héritages spirituels de la Scam : l'œuvre de Joseph Kessel. Ce fut une journée d'échanges entre les mondes universitaire, littéraire et journalistique, consacrée à la dimension historique de l'écrivain, témoin de son métier et de son siècle...

Le soutien des festivals

La Scam a noué des liens de collaboration et de complicité avec de nombreux festivals (Fipa, États Généraux du film documentaire à Lussas, Cinéma du Réel, Documentaire sur Grand Écran, les E-magiciens, le Festival de Clermont-Ferrand, Longueurs d'Ondes à Brest). D'autres initiatives valorisant les films dans la durée comme Documentaire sur Grand Écran et Le Mois du Film Documentaire (présentant les œuvres de télévision au sein des bibliothèques et du réseau culturel) sont activement soutenues.

Grâce à une ligne budgétaire spécifique destinée aux *voyages d'auteurs*, la Scam poursuit sa politique d'aide directe aux documentaristes pour leur permettre de présenter leurs œuvres dans les plus grands et les plus petits festivals, médiathèques, cinémas... Citons, Comptoir du doc, le Figra, Champ-Contrechamp, Étonnants Voyageurs, Le Creusot, Le Festival International de Marseille, Gindou, Le Festival International du Cinéma de Montpellier, Le Festival international du film ornithologique de Ménagoutte, les Escales Documentaires, les Écrans Documentaires, Traces de vie, le Festival international du film d'histoire de Pessac... Le conseil d'administration a aussi souhaité soutenir des associations professionnelles travaillant dans toutes les régions de France telles que Vidéo Les Beaux jours, Doc'Ouest, Périphérie et Addoc.

Les prix annuels de la Scam

Un travail de sélection est conduit tout au long de l'année par les auteurs des commissions pour distinguer les œuvres les plus marquantes au sein de chaque répertoire (palmarès sur www.scam.fr). Cette mise en lumière de certains auteurs par leurs pairs permet aux plus jeunes de gagner en notoriété et aux auteurs confirmés d'être reconnus dans leur carrière.

Les Étoiles de la Scam

La Scam a créé les Étoiles, en 2005, pour soutenir les auteurs et la création. Cette initiative récompense une trentaine d'œuvres télédiffusées pour la première fois parmi tous les genres télévisuels (documentaires, reportages, séries, nouvelles technologies, films institutionnels).

La Scam entend ainsi prendre part au débat sur le rôle de la télévision et sur la qualité des œuvres qu'elle diffuse tout en apportant aux auteurs distingués une aide financière pour poursuivre leur travail et une visibilité dans une profession qui en manque aujourd'hui.

La commission du répertoire audiovisuel de la Scam assure la pré-sélection des œuvres. À l'issue de ce travail, soixante films sont ainsi soumis à un jury, indépendant, composé de cinq auteurs nommés par le conseil d'administration.

Les Étoiles ont été présentées à la profession et à la presse, au Fipa 2006 lors d'une conférence parrainée par Yamina Benguigui et Hubert Sauper. Sur le dernier exercice, la période de première diffusion permettant de répondre à l'appel à candidature, étant exceptionnellement limitée à sept mois, soit du 1^{er} juin au 31 décembre 2005, un palmarès (www.scam.fr) de quinze Étoiles fut dévoilé, le 3 mai, par son jury, présidé par William Karel. L'ensemble des films a été projeté à la Maison des Auteurs ainsi qu'au Musée Cernuschi lors de la Fête des 25 ans de la Scam.

L'aide à l'édition

Éditer des œuvres diffusées dans le commerce est une façon de partager la connaissance et le plaisir des œuvres du répertoire avec le grand public : édités avec Radio-France, trois coffrets radio, *En Bourlinguant* les entretiens de Blaise Cendrars avec Michel Manoll, *Les Préférences de Julien Gracq* avec Jean Paget (1969) et Jean Daive (1977) et *Microfilms* qui livre à nos oreilles dix beaux dialogues de Serge Daney avec des cinéastes, auteurs et acteurs.

Sur l'initiative du Fipa et des principaux partenaires du festival, un coffret-hommage à Michel Mitrani, composé d'un livre écrit par Freddy Buache et de deux DVD, sortait du silence de l'oubli plusieurs chefs-d'œuvres de la télévision.

En Belgique

En 2006, la Scam a poursuivi et développé les aides aux auteurs dans l'ensemble de ses répertoires : bourses au sous-titrage de documentaires, à l'écriture d'un manuscrit ou scénario de bande dessinée. Des aides ont été attribuées à des auteurs souhaitant être présents dans des festivals internationaux de documentaires. Plusieurs auteurs belges ont ainsi participé au Fipa où était organisé un Coup de pouce (présentation de projets aux producteurs et diffuseurs). L'année 2006 fut également celle du lancement d'une bourse de soutien aux films de fin d'études, initiative qui a remporté un vif succès dans les écoles de cinéma francophones et néerlandophones. Cette politique de soutien à la création s'est poursuivie en faveur du documentaire radiophonique par une participation au fonds de relance de la création sur les ondes de la RTBF (service public).

La Scam a affirmé sa collaboration avec plusieurs festivals : Anima, Docville, le Prix Polar, het Grote Ongeduld... Filmer à Tout prix étant un partenaire privilégié où la collaboration s'est déployée sur plusieurs plans : organisation d'un atelier sur la diffusion d'images liées à l'extrême droite, projection du film *La langue ne ment pas* de Stan Neumann et remise d'un prix Scam. Les prix annuels ont valorisé les différents répertoires de la Scam : Prix du documentaire audiovisuel pour *World of Blue, Land of O.* de Bram Van Paesschen - Prix littéraire pour l'ensemble de son œuvre à Caroline Lamarche - Prix du documentaire radiophonique pour Christine Van Acker - Prix littérature et illustration jeunesse à José Parrondo.

3 L'action sociale

L'action sociale de la Scam comporte deux volets :

- un fonds de solidarité permettant une assistance sociale aux auteurs.

Ce fonds permet d'aider ponctuellement les auteurs qui en font la demande, après approbation de la commission des affaires sociales et du conseil d'administration. En 2006, la Scam a aidé vingt auteurs pour un montant de 31 100 €, soit une moyenne de 1 555 €. Le nombre de bénéficiaires est supérieur à celui de 2005 (+18%).

- le versement d'une pension aux auteurs.

Pour bénéficier de cette allocation, l'auteur doit impérativement remplir trois conditions :

- être membre de la Scam depuis au moins 20 ans
- être âgé de plus de 65 ans.
- enfin, avoir reçu de la Scam des droits ayant atteint un certain niveau, apprécié par application du taux de 6,5 % aux trois meilleures années de droits actualisés perçus par l'auteur, dont le produit ne doit pas être inférieur à 183 €. Le versement de la pension est annuel et son montant ne saurait être inférieur à 183 € ni supérieur à 3 659 €. En 2006, la Scam a versé 606 747 € au titre de la pension à 580 bénéficiaires (+11%). Le montant moyen versé est de 1 046 €.

En plus de ce volet social, le conseil d'administration peut décider d'accorder une aide judiciaire individuelle dans le cadre de litige portant sur la défense du droit d'auteur. En 2006, le conseil d'administration a accordé une aide totale de 10 500 € à cinq membres de la société.

4

Les actions professionnelles

4 Les actions professionnelles

Actions en faveur du droit d'auteur

Le contexte international

Adoptée fin 2005, la [convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#) est entrée en vigueur le 18 mars dernier, alors que cinquante pays l'avaient déjà ratifiée. À l'ordre du jour de la première Conférence générale du 9 mai 2007 à Paris, figurait l'élection du comité intergouvernemental qui sera en charge du suivi de la mise en œuvre effective de la Convention. Le comité international de liaison des coalitions a saisi cette occasion pour demander le maintien de son statut d'observateur, tandis que les coalitions font tâche d'huile de par le monde, puisqu'à ce jour il en existe près de quarante couvrant tous les continents. Cet instrument a produit ses premiers effets positifs au sein de l'UE en permettant aux défenseurs du droit d'auteur et de la gestion collective de s'appuyer sur ses principes pour contenir quelque peu, ne serait-ce que pour un temps, les assauts de leurs adversaires du monde industriel.

Tel fut le cas lors des débats ayant conduit fin octobre 2006 à l'adoption, sous l'impulsion du commissaire Tilman Lüder, de [la recommandation sur la gestion collective transfrontière du droit d'auteur et des droits voisins dans le domaine des services licites de musique en ligne](#). Ce texte est censé ménager, notamment par un renforcement de la concurrence entre sociétés de gestion des droits, des conditions optimales pour la délivrance de licences de musique en ligne, ce qui favorisera le développement du marché intérieur et de toutes ses parties prenantes : industriels, public et titulaires de droits. Pour l'heure, la désorganisation et la paralysie qui en ont découlé sur ce marché ne laissent pas entrevoir les prémices d'une amélioration profitable aux auteurs ni à la diversité culturelle - à laquelle les « petits » répertoires et les « petites » sociétés doivent leur survie. En tout cas, les sociétés les plus puissantes en sont réduites à mettre en place des accords de coopération présentés comme constituant des modèles alternatifs mais risquant en réalité de les opposer bloc contre bloc, tandis que s'ouvre une phase d'évaluation par la commission des suites données à la Recommandation, prélude à une probable directive qui, du moins, serait assurée d'être plus démocratiquement débattue.

La question de la [copie privée et de son remplacement par les DRM \(« mesures techniques de protection »\)](#), a continué à donner lieu à des échanges violents tout au long de l'année 2006 et au-delà. Les fabricants d'électronique grand public et les éditeurs de DRM prétendent que le système actuel de redevances est périmé, au motif que la généralisation des technologies de gestion numérique des droits serait en mesure d'apporter une réponse beaucoup plus efficace à la gestion des droits exclusifs des créateurs. Unissant leurs efforts contre l'ultralibéralisme européen, les sociétés d'auteurs ont entrepris à leur tour au sein du GESAC des campagnes de communication, solidement étayées par des analyses économiques sur la redevance et son impact culturel essentiel afin de démonter l'information unilatérale, partielle et erronée dont la commission s'était satisfaite pour nourrir ses réflexions, autour du commissaire Mc Greevy : en effet, partout où elle existe, la redevance pour copie privée contribue très fortement au soutien financier de la création, sa suppression causerait un dommage irréparable. Dès l'automne, la communauté culturelle tout entière, mobilisée de manière spectaculaire autour de *l'Alliance Culture d'abord*, a eu raison du projet de suppression de la redevance, puisque le président de la commission en exercice, M. Barroso, soumis par ailleurs à des pressions étatiques, spécialement de la France, a décidé de différer l'examen du projet. La vigilance et la réactivité seront donc tout aussi nécessaires dans les mois qui viennent sur ces enjeux.

La révision de la **Directive « télévision sans frontières »** de 1989 suit son cours et fait désormais l'objet d'un large consensus. Ici encore, de multiples lobbies industriels sont à l'œuvre pour affaiblir les réglementations régissant les activités de télé-radiodiffusion « traditionnelles » et surtout prévenir l'encadrement des nouveaux services. Finalement, la réglementation sera étendue aux services audiovisuels émergents (vidéo à la demande, télévision mobile, services audiovisuels via la TV numérique), qui devront contribuer au financement du cinéma et de l'audiovisuel et avantager les œuvres européennes dans la composition de leur offre. Il est acquis que les fournisseurs de services audiovisuels non radiodiffuseurs (ex : fournisseurs de vidéo, informations et sports à la demande ou fournisseurs de contenu audiovisuel téléchargeable sur téléphones mobiles) devront se conformer à la seule législation du pays où ils sont établis, en vertu du principe d'origine qui a fait ses preuves dans le développement des offres satellitaires. Il est à craindre en revanche que les contraintes en matière de publicité ne soient allégées. Reste par ailleurs encore un point de divergence notable : l'indépendance des autorités de régulation nationales, sur laquelle certains États refusent de s'engager (au 12 mars 2007).

Enfin, après quelque deux ans de travaux, les discussions sur la **Directive sur les services (« directive Bolkestein »)** ont repris et le pire a pu être évité, grâce à l'infléchissement imposé par le parlement à la commission (abandon du principe du « pays d'origine » au profit de la « libre prestation de services »), jusqu'à l'adoption du texte final le 12 décembre 2006. Les services audiovisuels et cinématographiques sont exclus de son champ, préservant la liberté des États de mettre en œuvre des politiques culturelles propres ; si le droit d'auteur n'est pas concerné en tant que tel, la gestion collective en revanche l'est, en négation de la singularité du secteur ainsi que des réglementations sectorielles, existantes ou annoncées, si bien que la gestion collective est de plus en plus encadrée et banalisée et que ses sociétés sont appréhendées par les autorités communautaires comme des acteurs économiques parmi d'autres.

Les enjeux nationaux

Les évolutions législatives

Après bien des reports alors qu'il s'agissait seulement a priori de transposer une directive européenne, il a fallu de rudes affrontements entre titulaires de droits eux-mêmes (auteurs / artistes-interprètes / représentants des majors), internautes et toutes puissantes industries culturelles, l'irruption d'un système de licence globale pour les exploitations en ligne aussitôt escamoté, enfin la censure partielle du conseil constitutionnel (entre autres sur les sanctions graduées contre le téléchargement illégal), pour que la « **loi DADVSI** », soit enfin promulguée le 1^{er} août 2006, faisant en fin de compte beaucoup de mécontents, qui lui reprochent d'être une loi « fourre-tout », qui plus est circonstancielle.

De notre point de vue et parmi de multiples dispositions, on retiendra que, nonobstant les intentions premières du texte, le législateur a finalement fait le choix d'introduire dans notre système juridique toute une série de nouvelles exceptions aux droits exclusifs : exception d'information applicable à la presse écrite, audiovisuelle ou en ligne ; exception pour usages pédagogiques à partir de 2009 ; exception à des fins de conservation en faveur des bibliothèques, musées et archives.

Les mesures techniques de protection empêchant la réalisation de copies privées des œuvres accessibles en ligne sont consacrées et différentes incriminations pénales sont associées à leur contournement, comme l'imposait la directive mais au grand dam des internautes, qui gagnent quand même une Autorité de régulation pour veiller à ce que l'incompatibilité des différents dispositifs ne vienne pas restreindre davantage encore l'usage privé des œuvres. Dans le même temps, la loi française confirme la rémunération pour copie privée, mais peut-on croire à autre chose qu'un répit, alors que cette dernière n'a de cesse d'être gravement remise en cause, en France comme à l'échelle de l'Europe ? C'est pour se prémunir contre de probables rebondissements que la communauté des ayants droit français vient de lancer une plate-forme de la copie privée, regroupant une partie des consommateurs.

On retiendra que la Scam, à l'occasion de ce vote, s'est mobilisée avec ardeur contre la licence globale et est parvenue, aux côtés des autres sociétés des images fixes et des syndicats de journalistes, à cantonner certaines exceptions et notamment la portée de l'exception relative à la presse.

Adoptée fin février, la loi relative à la **modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur** fixe au 30 novembre 2011 la fin de la diffusion analogique, avec assurance d'une offre satellitaire gratuite dans les zones non couvertes par la TNT ou *télédiffusion numérique terrestre*. Elle organise en outre la mise en place d'autres services innovants, comme la *télévision haute définition* et de la *télévision mobile personnelle* (lancement dès l'été 2007). Du point de vue des auteurs, plusieurs aspects plus ou moins positifs au regard de la création sont à signaler : attribution d'une « chaîne bonus » aux chaînes privées nationales TF1, M6 et Canal Plus, qui bénéficient d'une prolongation de leur autorisation pour cinq ans, en contrepartie d'engagements plus contraignants en faveur de la création audiovisuelle ; coup de pouce donné à la création audiovisuelle par instauration d'un sous-quota d'investissement et de production dans des œuvres audiovisuelles de caractère patrimonial strictement définies, dans des conditions qui seront précisées par un décret à la rédaction duquel les sociétés d'auteurs et la Scam seront associées ; obligation de contribution au financement du compte de soutien étendue aux opérateurs télécoms et fournisseurs d'accès internet (principe de neutralité technologique) ; contribution des éditeurs des nouveaux services de TV HD et mobile personnelle au financement de la production audiovisuelle et cinématographique par une majoration en ce qui les concerne de la taxe alimentant le Cosip.

Les négociations avec les utilisateurs du répertoire à l'heure du numérique

Sans bien sûr omettre les médias traditionnels, les modes émergents de diffusion des programmes sont plus que jamais notre préoccupation quotidienne, quelles que soient les conditions de mise à disposition des œuvres et les procédés techniques utilisés, les uns et les autres évoluant constamment et se combinant de toutes les manières possibles.

Cela étant, des accords sont progressivement conclus au titre de la reprise des programmes par ADSL, ainsi que pour la *télévision numérique terrestre* (chaînes gratuites ou payantes). L'exploitation de *programmes spécifiques en flux continu*, avec archivage sur une période limitée, a fait l'objet d'un contrat d'autorisation avec Radio France, qui sera prochainement étendu au podcast. Quant à *l'écoute/visualisation et le téléchargement à la demande de programmes* (« vidéo à la demande ») rendus accessibles au public selon les modèles économiques qui ne sont pas encore stabilisés et au travers de technologies diversifiées, avec ou sans faculté de *pré-écoute ou visualisation*, les négociations inter-sociales sont en voie d'aboutissement avec Arte et France Télévisions. Le contrat avec Vodeo-tv est encore en négociation et des discussions s'ouvrent ou se poursuivent avec les principaux exploitants. Les opérateurs de *téléphonie mobile*, quant à eux, ont été approchés de longue date déjà. Bref, du chemin reste à parcourir, avant d'en venir si nécessaire à des actions contentieuses ciblées...

Enfin, nos sociétés d'auteurs doivent depuis peu faire face à des modalités tout à fait inédites de diffusion des contenus dans la confusion la plus totale, avec l'explosion récente (on parle de croissance virale) ces deux dernières années du *partage de vidéos en ligne*, qui mêle des sites connaissant un trafic gigantesque à l'échelle planétaire (You Tube : 63 millions de visiteurs/mois, plus de 100 millions de vidéos consultées chaque jour, à la date de juillet 2006 ; MySpace : l'un des quatre sites d'échange les plus visités au monde ; Daily Motion, lancé en France début 2005 : 9 millions de visiteurs et 15 millions de vidéos vues en septembre 2006), à d'autres, encore « relativement » confidentiels pour un temps, mais dont le nombre et le périmètre croissent à un rythme exponentiel.

On pourrait légitimement douter de la viabilité économique à terme de ces sites de partage si l'on n'assistait à leur rapide métamorphose, fort bien anticipée par Google rachetant You Tube. Le plus remarquable est que, sur ces sites originellement communautaires, les « auteurs » sont tous susceptibles d'être concernés un jour ou l'autre, qu'ils collaborent de leur

plein gré en adressant eux-mêmes leurs vidéos personnelles ou... à leur insu, pour avoir été postés ici ou là par d'autres internautes qui se seraient procuré leurs œuvres et les offriraient en partage en toute illégalité. D'où un risque sérieux d'ébranlement du droit d'auteur, du fait que des amateurs (appelés généralement à le rester) ou bien des auteurs se reconnaissant principalement en tant que chercheurs sont plus soucieux de faire partager leurs créations et leurs émotions que de préserver un quelconque statut protecteur y compris des revenus, éléments vitaux pour les « auteurs professionnels ».

De fait, ces sites de partage ont déjà changé de nature ; le modèle économique évolue (micro-spots publicitaires, partenariats, etc.) et de simples hébergeurs à responsabilité limitée, ils deviennent un véritable mode de distribution devant maîtriser les contenus et ne pouvant plus se dispenser de respecter la loi : des contentieux sont gagnés par les titulaires de droits, des accords se négocient un peu partout, sous la contrainte dans un cadre transactionnel, ou parce que des maisons de disques et des producteurs de cinéma y voient une opportunité supplémentaire de promouvoir leur catalogue (Warner). La Scam a été le fer de lance d'une action menée en Belgique par les éditeurs de presse et les journalistes contre Google Vidéo qui pillait la presse belge. Elle a obtenu la signature par Google d'un accord transactionnel pour le passé et d'un engagement de négocier pour l'avenir. Les plus grands de ces sites de partage savent désormais qu'ils doivent appliquer les législations nationales, sauf à filtrer, retirer, ou répondre de leurs actes.

L'ère des négociations commence à peine... D'autant que les médias classiques que sont nos télédiffuseurs s'y mettent à leur tour, à la recherche de nouveaux talents ou écritures : Wat, plate-forme de vidéos partagée de TF1, MaTvidéo pour France Télévisions, Wideo.fr pour M6... Et que le marché s'oriente désormais vers *l'Internet mobile*.

Dans la même lignée se situe le développement des systèmes de mise à disposition ouverte des œuvres, autrement dit les *licences libres* à l'instar des *Creative Commons*. Ces systèmes sont sans doute séduisants pour des auteurs ou artistes amateurs ou débutants à la recherche d'une notoriété rapide qui leur permettra de rejoindre des sentiers plus balisés (et ils seront alors probablement demandeurs d'une gestion collective pour leurs œuvres à venir), ou pour des chercheurs et universitaires se situant dans une logique spécifique de collaboration et d'enrichissement de leurs travaux. Mais elles constituent à l'heure actuelle un « piège » pour les auteurs de nos sociétés, car elles sont extrêmement complexes (lisibilité, application, contrôle) ; leur conformité au droit national est sujette à caution ; leur combinaison avec la gestion collective n'est pas possible juridiquement (les mêmes droits ne peuvent être apportés à une société de gestion et offerts gratuitement à la communauté) ou susciterait des surcoûts de gestion importants transférés sur les autres membres des sociétés de gestion ; enfin parce qu'elles entraînent une désappropriation irréversible des œuvres mises en partage.

La gestion par la Scam des droits des journalistes de la radio-télévision publique : France Télévisions-INA

La Scam, aidée de l'ensemble des syndicats de journalistes de la radio-télévision de service public, est en passe de franchir un grand pas en se voyant confier la gestion collective des droits secondaires des journalistes sur leurs reportages. C'est ainsi que deux accords, l'un avec le groupe France Télévisions, l'autre avec l'INA devraient conforter le statut d'auteurs des journalistes en permettant à partir de janvier 2007 l'intéressement effectif des journalistes permanents à un certain nombre d'exploitations de leurs œuvres par le groupe France Télévisions lui-même (ou l'INA) : diffusion par une autre chaîne, mise en ligne (flux continu, vod), ou édition sur tous supports ; ou par mise à disposition de tiers : cession/échanges pour tous usages (y compris F24) ; sans oublier les droits à rémunération pour copie privée, retransmission par câble... Ces accords sont assortis d'un minimum garanti, et la répartition se fera exploitant par exploitant, au mieux des enjeux financiers en cause et de ce que permettra la documentation disponible.

4 Actions en faveur de la relation avec les auteurs

La formation des auteurs

Depuis 2005, le service juridique de la Scam propose aux auteurs membres de la Scam, des ateliers de travail consacrés aux droits d'auteur au cours desquels sont abordées les questions de la protection de l'œuvre et des contrats. En 2006, la Scam a développé cette action en organisant notamment un atelier en région dans le cadre du festival Doc'Ouest en Bretagne. Constatant le succès croissant de ces ateliers répondant à une demande de la part des auteurs, la Scam s'organise et multiplie le nombre et la nature de ces ateliers. 2007, la Scam complète ces ateliers du droit d'auteur par des ateliers destinés à accueillir les nouveaux membres, des ateliers pour explorer les aspects concrets de la vie professionnelle des auteurs et des ateliers de prospective afin d'étudier les évolutions technologiques et économiques qui bouleversent les métiers de la création.

Le soutien aux auteurs

Alors que la situation économique et professionnelle des auteurs se durcit, plusieurs actions ont été engagées auxquelles la Scam a apporté son soutien.

Ainsi le *Manifeste des auteurs en région* lancé par les associations d'auteurs qui ont fleuri depuis quelques années aux six coins de la France, entend défendre la création que menace la nouvelle politique régionale de France 3. Le conseil d'administration de la Scam s'est associé à ce combat qui rejoint celui mené par les personnels de la chaîne en région.

Un autre manifeste a vu le jour pour la défense du documentaire animalier à l'initiative d'une nouvelle association, R.e.n.a.r.d., visant à protéger le documentaire animalier français en voie de disparition. La mobilisation a ainsi permis à un groupe d'auteurs et de producteurs, auquel la Scam participe, d'organiser une série de rencontres avec des responsables du CNC, du CSA, de France télévisions... afin d'essayer de peser sur les choix éditoriaux des diffuseurs.

Enfin, le 60^e anniversaire du Snac (Syndicat national des auteurs et compositeurs) a été l'occasion d'organiser un colloque (dressant un bilan du statut de l'auteur et dessinant ses perspectives d'avenir) et de publier un texte intitulé *Les auteurs demandent!* rappelant quelques points essentiels auxquels les auteurs sont vivement attachés.

L'activité de prospection du Pôle relations auteurs

Depuis un an a été mis en place au Pôle Relations Auteurs une stratégie de prospection des auteurs non membres. Un premier bilan peut donc être établi pour en mesurer l'impact.

Beaucoup de nouveaux membres découvrent la Scam par connaissance, par des amis auteurs, par leur producteur, par un diffuseur... mais nombreux sont encore ceux que la Scam doit rechercher et faire adhérer pour leur verser leurs droits. La prospection des nouveaux membres s'appuie sur deux axes.

Le principal axe de recherche consiste à faire adhérer des auteurs ayant cosigné des bulletins de déclaration remplis par des auteurs membres. Environ 80 nouveaux auteurs sont recensés par trimestre (en télévision et radio), 65 sont contactés (la Scam ne disposant pas toujours des coordonnées), 40 retournent à la Scam leur dossier d'adhésion ; les autres font l'objet d'un suivi de relance ou ne remplissent pas les conditions pour adhérer.

Le deuxième axe de prospection s'appuie sur des recherches dans la presse magazine (Télérama et autres Télé7jours). Cette recherche s'effectue conjointement avec la prospection des œuvres non déclarées des auteurs membres. Cette méthode, bien que laborieuse car les informations fournies sont pauvres, permet cependant de faire adhérer plusieurs auteurs.

Cette action de la Scam permet aux auteurs concernés de percevoir rapidement les droits qui leur reviennent et d'éviter qu'ils soient inutilement bloqués sur des comptes d'attente. Ce travail, effectué de concert avec le service de la répartition des droits, a permis de régulariser des situations pour des sommes parfois importantes.

Tout en communiquant sur l'ensemble des activités de la Scam (action culturelle, action sociale, conseil juridique...), le pôle relations auteurs contribue efficacement à la mission essentielle de la Scam : la répartition des droits aux auteurs.

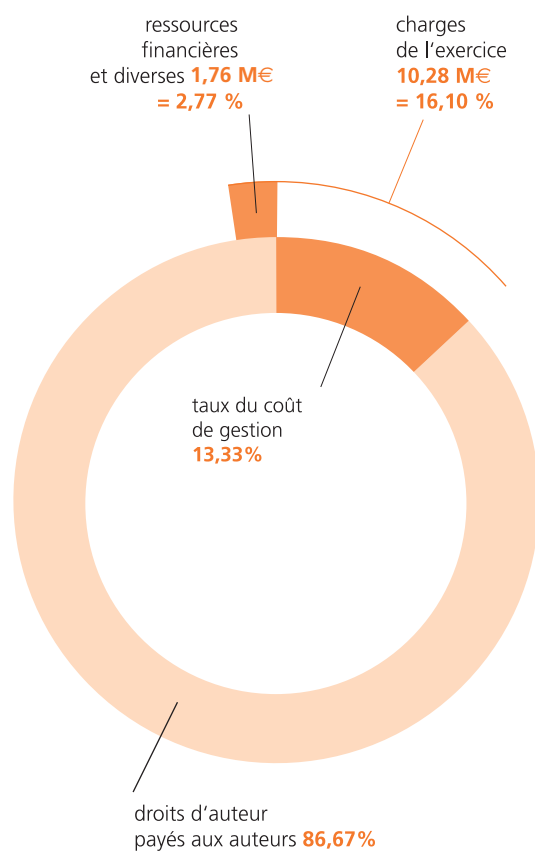
La salle Charles Brabant

Chaque soir, du lundi au jeudi, de 19 heures à 23 heures la Scam accueille, dans sa salle de projection qui porte désormais le nom de son président-fondateur, des auteurs souhaitant présenter leurs films documentaires, leurs programmes radiophoniques, ou encore leurs créations multimédias. De janvier à décembre 2006, l'auditorium, équipé d'un dispositif vidéo et d'une capacité de 92 places, a accueilli 140 projections, dont 20 films ayant obtenu la bourse à l'écriture (Brouillon d'un rêve).

La prestation prévoit, en plus de la mise à disposition de la salle, les essais techniques, la réalisation et l'impression de 300 cartons d'invitation ainsi que la jouissance d'espaces pour le cocktail. En répondant à la demande quotidienne des auteurs, la Scam est un des lieux vivants du documentaire.

5

La gestion de la Scam



5 La gestion de la Scam

Le coût net de la gestion en 2006

Tableau du rapport des prélèvements sur droits aux perceptions de l'exercice

conformément au décret n° 98-1040 du 18 novembre 1998

	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005	%
charges brutes de l'exercice	10 284 965	10 577 052	-2,8 %
à déduire			
- charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		492 416	
- valeur nette comptable des actifs cédés	2 263		
charges propres à l'exercice	10 282 703	10 084 636	2,0 %
à déduire			
- ressources financières	-1 547 250	-2 065 301	-25,1 %
solde des charges nettes des ressources financières	8 735 453	8 019 335	8,9 %
à déduire			
- ressources diverses	-467 129	-284 533	64,2 %
à ajouter			
+ résultat de l'exercice	251 194	114 161	120,0 %
prélèvements comptabilisés en produits	8 519 518	7 848 963	8,5 %
perceptions de l'exercice	63 890 881	59 498 540	7,4 %
taux du coût de gestion	13,33 %	13,19 %	

L'année 2006 se termine pour la Scam avec un excédent de gestion de 251 194,23 €. (voir détail des comptes en annexe 1 pages 2, 3 et 4)

Le **taux du coût de gestion** pour l'année 2006 a légèrement progressé (+0,14 points ; +1 %) par rapport à l'année précédente. L'ensemble des **charges d'exploitation** reste stable, après une baisse de près de 8 % en trois ans, alors que dans le même temps l'inflation atteint 1,6 %. Comme indiqué précédemment dans le rapport, les perceptions ont progressé de 7,38 % et les répartitions de 4,72 %. L'ensemble de ces indicateurs traduit les efforts de gestion qui ont été réalisés par la société depuis plusieurs années.

Ces efforts ont été possibles grâce notamment aux investissements informatiques très importants, près de 4 M€, qui ont été effectués depuis 4 ans et qui vont continuer pour permettre à la société de relever les nouveaux défis qui s'annoncent.

Ventilation des charges propres à l'exercice (chiffres en milliers d'euros)

charges de personnel	5 680	55,24 %
achats et charges externes	3 731	36,29 %
informatique	775	
immeuble (*)	1 250	
fonctionnement	1 706	
impôts et taxes	100	0,96 %
amortissements	688	6,63 %
charges exceptionnelles	83	0,88 %
total	10 282	

(*) Le montant du prélèvement sur perceptions (2%) comptabilisé en recette pour 2006 s'élève à 1 100 K€

Gestion financière

Le taux moyen des placements, réalisés par la société pour la gestion de sa trésorerie courante, a été de 3,26 % en 2006. Ce taux est supérieur aux taux courants du marché monétaire (EONIA Capitalisé: 2,92%), traduisant une saine gestion des sommes placées par la société. La proportion de produits financiers dans le financement de la société est en baisse du fait de l'accélération des répartitions.

Retenues statutaires 2006

Audiovisuel

chaînes de télévision	
diffusions hertzienne, par câble et par satellite	13 %
copie privée	13 %
autres	
droits de représentation et de reproduction à l'occasion des échanges internationaux	10 %
droits de représentation et de reproduction INA (apport en coproduction)	3 %
droits d'exploitation pour les œuvres télévisuelles à des fins culturelles (INA)	10 %
droits d'exploitation pour les œuvres télévisuelles (INA ou autres diffuseurs)	10 %
droits de reproduction des vidéogrammes	3 %

Sonore

radios	13 %
copie privée	13 %
autres	
droits de représentation et de reproduction à l'occasion des échanges internationaux	10 %
droits de représentation et de reproduction INA (apport en coproduction)	3 %
droits d'exploitation pour les œuvres radiophoniques à des fins culturelles (INA)	10 %
droits d'exploitation pour les œuvres radiophoniques et ventes (INA ou autres diffuseurs)	10 %
droits de reproduction des phonogrammes	3 %
primes d'indébit	3 %
conventions individuelles	3 %

Écrit

droits de reproduction presse	12 %
droits de récitation publique	5 %
droits de reprographie (photocopie)	3 %
droits d'édition et de traduction	3 %

Autres répertoires

droits de reproduction et de représentation d'œuvres journalistiques *	9,5 %
droits de reproduction sites web	5 %
droits de reproduction cédérom	5 %

* sur supports et réseaux multimédias

Retenues des sociétés d'auteurs avant reversement à la Scam (*)

(*) Aucune retenue n'est pratiquée sur les contrats généraux communs.

SACD

exploitation télévisuelle	
copie privée	7 %
œuvres littéraires adaptées	7 % et/ou 11 %
représentation publique	
récitations et lectures publiques	9 % ou 13 %

SACEM

exploitation radiophonique	
récepteurs publics radio	21,50 %
exploitation télévisuelle	
récepteurs publics télévision	21,50 %

SDRM

exploitation multimédia	
frais sur les encaissements sites web et cédérom	3 %
exploitation radiophonique	
frais copie privée Sorecop et Copie France	0,5 %
frais sur les encaissements part DRM	3 %
prélèvements sur les échanges internationaux	5 %
prélèvements sur les radios locales privées	19 %
exploitation télévisuelle	
frais copie privée Sorecop et Copie France	0,5 %
prélèvements sur les échanges internationaux	5 %
frais sur les encaissements part DRM	3 %
exploitation vidéographique et phonographique	
frais sur les encaissements copie privée et vidéo	9,37 %
frais sur les encaissements copie privée et phono	12,37 %

5 Scam Belgique

L'année 2006 fut une année constructive, et avant tout dans les négociations.

Le dossier RTBF ayant été enfin régularisé fin 2005, d'autres dossiers furent intensivement travaillés pour aboutir à la signature d'accords très différents, notamment avec Belgacom IDTV (câble), VTM (télévision privée), ou Télé-Bruxelles (télévision régionale).

Le dossier le plus symbolique du dynamisme de la Scam et de son implication croissante dans la Société de l'information fut en fin d'année 2006 la signature du premier contrat expérimental avec Google. Une première européenne !

Autre fait marquant, la décision prise par la société de gestion des arts visuels Sofam de se rapprocher de la Scam Belgique et de la Sacd Belgique pour élargir la gamme des services aux auteurs et développer des synergies techniques et politiques. La Sofam est désormais installée dans les mêmes bâtiments que la Scam à Bruxelles.

1/ Sur le plan des perceptions – encaissements – répartitions - adhésions

L'audiovisuel primaire, câble et copie privée, totalise 3 222 114 € de perception en 2006 contre la somme de 2 129 695 € de perceptions en 2005, dont 794 356 € perçus en commun avec la SACD.

En reprographie, la somme de 968 878 € a été perçue, en commun avec la SACD.

Au total, l'encaissement de la Scam en Belgique pour l'année 2006 s'élève à 4 190 993 € contre 3 793 037 € en 2005. La somme de 1 375 146 € a été répartie aux auteurs au cours de l'année 2006 contre 1 047 178 € en 2005. La délégation belge de la Scam comptabilise 116 nouvelles adhésions en 2006. Les charges prévues au budget étaient de 482 060 €; les dépenses totales se sont finalement élevées à 407 944 €.

2/ Sur le plan externe

a/ Reprographie

Reprobel a perçu au cours de l'année 2006 près de 23 millions €. Reprobel semble être arrivée à des perceptions stables en rapport avec la législation. D'importantes négociations sont en cours, en vue d'inclure les imprimantes dans l'assiette de la perception forfaitaire.

Les sommes perçues en 2006 seront réparties au sein du collège des sociétés d'auteurs au cours de l'année 2007.

b/ Renouvellement des contrats - télévision et nouveaux médias

Le renouvellement de plusieurs accords avec les chaînes de télévision effectué en 2005, notamment le contrat RTBF, produit un important complément de droits au profit de la Scam au cours de l'année 2006. Le contrat avec la chaîne belge VTM, ainsi qu'avec les nouveaux opérateurs tels que Belgacom, a pu être finalisé au cours de l'année 2006.

c/ Copie privée

Auvibel a perçu au cours de l'année 2006 plus de 21 millions €. Un important programme de rattrapage des répartitions a été mis en œuvre au collège des auteurs.

3/ Sur le plan interne

Au cours de l'année 2006, un important travail sur les répartitions aux auteurs a pu être mis en œuvre, ce qui a produit une augmentation sensible de celles-ci, soit un montant de répartition jamais atteint auparavant. La gestion de l'analyse des diffusions sur les chaînes belges par Bruxelles s'accroît également, en étroite collaboration avec la Scam à Paris. Les nouveaux services à offrir aux auteurs tels que la promotion, les conseils, l'aide aux projets et d'une façon générale l'accueil aux auteurs sont au cœur des préoccupations.

4/ Comité Belge

Sous la présidence de Françoise Wolff, avec le concours de Frédéric Young, le comité a maintenu une importante activité de communication vers les membres, de contacts avec la profession et de développements très positifs, des programmes d'action culturelle et notamment des bourses aux auteurs et des actions multiples au sein des divers festivals. Des projections d'œuvres de qualité du répertoire sont désormais organisées mensuellement.

Enfin, le Comité et Frédéric Young ont activement représenté la Scam dans les intenses débats de politique culturelle belge (Missions du Service public de l'Audiovisuel, Coalition belge francophone pour la Diversité culturelle), ainsi que dans plusieurs conseils culturels, comme le Conseil du Livre.

Notons enfin que Frédéric Young a été élu Président du Collège des auteurs du CFC.

Pour plus d'informations : www.scam.be

Les commissions 2006/2007

Commission du répertoire audiovisuel

Membres de droit (de juin 2006 à juin 2007) Jacques Barsac, Patrick Benquet (président de la commission), Agnès Bert (vice-présidente de la commission), Charles Brabant (juin à novembre 2006 - † le 30.11.2006), Ange Casta (président de la Scam), Jean-Marie Drot, Claude Lanzmann, Alain de Sédouy, Guy Seligmann, Henri de Turenne, Jean-Xavier Vincent de Lestrade. **Membres désignés par le conseil d'administration (de juin 2006 à juin 2007)** Morad Ait-Habbouche,

Danièle Alet, Olivier Ballande, Nina Barbier, Philippe Baron, Jean Bertrand, Robert Bober, Jean Brard, Jarmila Buzkova, Patrick Cazals, Cécile Clairval-Milhaud, Eric Colomer, Jacques Debs, Vincent Froehly, Anne Georget, Cécile Iordanoff, Patrick Jeudy, Elisabeth Kapnist, Jenny Keguiner, Rémi Lainé, Jean-Claude Luyat, Marie Mandy, Bernard Martino, Karel Prokop, Sylvain Roumette, Daniel Serre, Monique Tosello, Geneviève Wiels.

Membres désignés par le conseil d'administration (d'octobre 2006 à juin 2007) Evelyne Clavaud, Philippe Picard.

Commission du répertoire sonore

Membres de droit (de juin 2006 à juin 2007) Violaine Anger, Kathleen Evin, Martine Kaufmann (présidente de la commission), Marc Voinchet. **Membres désignés par le conseil d'administration (de juin 2006 à juin 2007)** Martine Abat, Christian

Clères, Andréa Cohen, Bertrand Jérôme († le 19.07.2006), José-Manuel Lamarque, Emmanuel Laurentin, Emmanuel Moreau, Carole Pither (vice-présidente de la commission), Stéphane Salzmman, Escarlata Sanchez.

le conseil d'administration 2006/2007

Collège des auteurs d'œuvres audiovisuelles Jacques Barsac, Patrick Benquet, Agnès Bert, Charles Brabant († le 30.11.2006), Ange Casta (président), Jean-Marie Drot, Claude Lanzmann, Alain de Sédouy, Guy Seligmann, Henri de Turenne, Jean-Xavier Vincent de Lestrade **Collège des œuvres de commande institutionnelle** André Delacroix (trésorier) **Collège des auteurs d'œuvres électroniques et informatiques** Virginie Guilminot **Collège des auteurs d'œuvres orales ou sonores** Violaine Anger, Kathleen Evin, Martine Kaufmann, Marc Voinchet **Collège des auteurs de l'écrit** Olivier Weber (vice-président) **Collège des journalistes** Michel Diard **Collège des images fixes** Peter Knapp **Comité belge de la Scam** Françoise Wolff (présidente du comité belge)

le comité belge 2006/2007

Collège des auteurs d'œuvres audiovisuelles Loredana Bianconi, Sophie Bruneau, Pascal Perez, Violaine de Villers, Françoise Wolff (présidente du comité belge) **Collège des auteurs d'œuvres électroniques et informatiques** Benoit Peeters **Collège des auteurs d'œuvres orales ou sonores** Grégor Beck **Collège des auteurs de l'écrit** Thomas Gunzig, Jean-Jacques Jaspers, Anita Van Belle, Jean-Pierre Verheggen, Marie Wabbes

rapport présenté par Laurent Duvillier, délégué général – gérant de la Scam, approuvé par le conseil d'administration du 21 mars 2007. Étaient présents: Ange Casta (président), Violaine Anger, Jacques Barsac, Patrick Benquet, Agnès Bert, André Delacroix (trésorier), Michel Diard, Jean-Marie Drot, Kathleen Evin, Virginie Guilminot, Martine Kaufmann, Claude Lanzmann, Jean-Xavier de Lestrade, Guy Seligmann, Alain de Sédouy, Henri de Turenne, Olivier Weber (vice-président).

Scam *

France

5, avenue Velasquez

75008 Paris

Tél. 01 56 69 58 58

Fax 01 56 69 58 59

communication@scam.fr

www.scam.fr

Scam *

Belgique

rue du Prince Royal, 87

1050 Bruxelles

Tél. (2) 551 03 20

Fax (2) 551 03 25

infos@scam.be

www.scam.be

Scam *

Canada

Bureau 202

4446 Boulevard Saint Laurent

Montréal PQ H2W 1Z5

Tél. (514) 738 88 77

Fax (514) 342 46 15

e.schlittler@sympatico.ca

www.scam.ca

Rapport d'activité

20

06

Scam*

Commission des œuvres institutionnelles et d'entreprise

Membre de droit (de juin 2006 à juin 2007) André Delacroix (président de la commission). **Membres désignés par le conseil d'administration (de juin 2006 à juin 2007)** Jean-Louis Burési, Bernard Dumas, Bruno Fabresse, Ingrid Janssen, Bernard Jourdain, Fabienne Le Loher (vice-présidente de la commission).

Commission des œuvres électroniques et informatiques

Membre de droit (de juin 2006 à juin 2007) Virginie Guilminot (présidente de la commission). **Membres désignés par le conseil d'administration (de juin 2006 à juin 2007)** Jean-Jacques Birge, Marie-Laure Bruneau, Alain Burosse, Axel Clevenot, Laure Delesalle, Stéphane Druais, Lyonel Kouro, Gérard Lafont, Jérôme Lefdup, Alain Longuet (vice-président de la commission), Frédérique Mathieu, Catherine Nyeki, Guilhem Pratz, Philippe Rouget, Stéphane Trois Carrés.

Commission de l'écrit

Membres de droit (de juin 2006 à juin 2007) Olivier Weber (président de la commission). **Membres désignés par le conseil d'administration (de juin 2006 à juin 2007)** Alain Dugrand, Michèle Kahn, Pascal Ory, Antoine Perraud, Daniel Picouly (vice-président de la commission).

Commission des journalistes

Membre de droit (de juin 2006 à juin 2007) Michel Diard (président de la commission). **Membres désignés par le conseil d'administration (de juin 2006 à juin 2007)** Nathalie Boisson, Olivier Da Lage, Yves Espagnet, Tristan Malle, Patrick de Sagazan.

Commission spéciale En vertu du décret 2001-334 du 17/04/2001 **de juin 2006 à juin 2007** Michel Duvernay, Nicolas Gessner, Marc Pavaux, Georges Pessis (président de la commission), Claude

Vajda, Jean-René Vivet.

Annexe 1

- Bilan
- Compte de gestion
- Placements et produits financiers
- Rapports du commissaire aux comptes
- Bilan de l'action culturelle

Annexe 2

- Récapitulatif de l'affectation des sommes en fin d'exercice
- Évolution des perceptions et des répartitions
- Sommes restant à affecter individuellement
- Sommes affectées collectivement au cours de l'exercice
- Sommes affectées individuellement au cours de l'exercice
- Perceptions 2006 par mode d'exploitation
- Répartitions 2006 par mode d'exploitation

Annexe 3

Liste des organismes ayant bénéficié de concours sur trois ans consécutifs 2004/2005/2006

Annexe 4

Représentation de la Scam en France et à l'étranger

Annexe 1

Bilan (p. 2-3)

Compte de gestion (p. 4)

Placements et produits financiers (p. 5)

**Rapports du commissaire
aux comptes (p. 6-7)**

Bilan de l'action culturelle (p. 8)

annexe 1 bilan au 31 décembre 2006

Actif

			Année 2006	Année 2005
	Valeur brute	Amortissements / provisions	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations incorporelles				
études & conseils	648 043,75	514 164,07	133 879,68	164 841,16
développements de logiciels	1 069 041,25	856 879,55	212 161,70	243 927,76
achats de logiciels	619 012,53	442 987,45	176 025,08	15 439,60
droits d'occupation parking	18 293,88	15 092,46	3 201,42	5 030,81
immobilisations en cours	37 485,00		37 485,00	55 150,00
	2 391 876,41	1 829 123,53	562 752,88	484 389,33
Immobilisations corporelles				
installations, agencements et aménagements	1 734 555,90	1 044 396,54	690 159,36	791 276,85
matériel informatique	625 251,64	588 245,82	37 005,82	34 449,98
matériel bureautique	122 674,58	117 256,09	5 418,49	8 999,01
immobilisations du bureau de Bruxelles	271 309,55	235 653,88	35 655,67	57 222,69
mobilier	491 966,56	303 363,71	188 602,85	218 735,07
	3 245 758,23	2 288 916,04	956 842,19	1 110 683,60
Immobilisations financières				
titres de participation	14 720,56		14 720,56	14 720,56
prêts aide à la construction	147 071,68		147 071,68	139 168,15
dépôts et caution	1 528 258,70		1 528 258,70	1 528 258,70
	1 690 050,94		1 690 050,94	1 682 147,41
total actif immobilisé	7 327 685,58	4 118 039,57	3 209 646,01	3 277 220,34
Créances				
fournisseurs débiteurs	132 932,08		132 932,08	197 797,00
personnel	1 824,50		1 824,50	1 824,50
TVA	22 633,08		22 633,08	18 227,44
débiteurs divers	704 864,44		704 864,44	930 623,69
postes émetteurs	398 363,44		398 363,44	975 740,77
	1 260 617,54		1 260 617,54	2 124 213,40
Val. mobil. placement & comptes à terme				
placements France	76 017 283,43		76 017 283,43	70 163 651,14
placements Belgique	5 242 673,31		5 242 673,31	7 300 000,00
	81 259 956,74		81 259 956,74	77 463 651,14
Disponibilités				
banques France	83 293,29		83 293,29	797 970,58
banques Belgique	507 446,36		507 446,36	699 340,66
caisse France	575,96		575,96	2 461,33
caisse Belgique	698,44		698,44	89,72
	592 014,05		592 014,05	1 499 862,29
total actif circulant	83 112 588,33		83 112 588,33	81 087 726,83
charges constatées d'avance	92 190,51		92 190,51	100 573,92
total compte de régularisation	92 190,51		92 190,51	100 573,92
total actif	90 532 464,42	4 118 039,57	86 414 424,85	84 465 521,09

Passif

	Année 2006	Année 2005
Capital social		
droits d'entrée	182 167,14	171 903,00
total capitaux propres	182 167,14	171 903,00
Provisions pour risques et charges		
provisions pour risques		63 450,96
provisions pour charges	423 422,48	432 622,48
total provisions	423 422,48	496 073,44
Dettes		
dettes fournisseurs et comptes rattachés	542 892,96	480 175,89
personnel	428 064,29	392 111,94
organismes sociaux	1 667 081,95	1 684 932,08
état, impôts & taxes	50 647,00	61 065,06
crédoeurs divers	4 224 833,83	4 311 333,64
droits à répartir aux auteurs	69 905 573,27	68 694 247,02
droits à répartir aux SPRD	3 090 709,19	2 806 133,01
auteurs crédoeurs	1 807 043,63	3 534 388,55
auteurs non membres	2 151 720,49	1 645 173,92
irrédissables imputables sur la gestion courante	947 209,50	73 783,39
adhésions en cours	45,72	22,86
banques France	741 803,40	
banques Belgique	15,77	15,77
total dettes	85 557 641,00	83 683 383,13
excédent de retenue statutaire	251 194,23	114 161,52
Total passif	86 414 424,85	84 465 521,09

annexe 1 compte de gestion

	2006	2005
Produits d'exploitation		
cotisations	198 135,24	130 667,76
RS sur les répartitions	7 411 008,99	7 247 599,16
RS sur les perceptions	1 110 771,84	1 093 780,24
autres produits	157 690,45	138 149,00
total des produits	8 877 606,52	8 610 196,16
Charges d'exploitation		
fournitures	-148 291,32	-149 464,66
charges externes	-2 427 986,52	-2 656 179,74
impôts, taxes	-98 967,99	-99 584,66
charges de personnel	-5 679 819,34	-5 362 863,63
charges de gestion	-784 676,70	-781 091,48
amortissements	-688 093,55	-769 174,32
total des charges	-9 827 835,42	-9 818 358,49
résultat d'exploitation	-950 228,90	-1 208 162,33
produits financiers	1 547 249,73	2 065 301,21
charges financières	-374 638,91	-253 475,57
résultat financier	1 172 610,82	1 811 825,64
résultat courant	222 381,92	603 663,31
produits exceptionnels	111 303,41	15 716,43
charges exceptionnelles	-82 491,10	-505 218,22
résultat exceptionnel	28 812,31	-489 501,79
excédent de retenue statutaire	251 194,23	114 161,52

annexe 1 Tableau du montant et de l'affectation des produits financiers

conformément au décret n° 98-1040 du 18 novembre 1998

en euros	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
	1 543 365	2 062 854
revenu des placements	403 544	276 358
gains de changes	0	5 038
plus value de cession	1 086 659	1 740 421
rémunération BICS sur dépôt de garantie	53 162	41 037

Selon les statuts, les intérêts provenant des sommes perçues en instance de répartition et, d'une manière générale, les produits des placements effectués à partir de ces sommes permettent de faire face aux charges générales de la société.

annexe 1 Liste des placements

en euros	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
placements de l'actif immobilisés	1 524 490	1 524 490
dépôt de garantie B.I.C.S. :	1 524 490	1 524 590
placements de l'actif circulant	76 017 283	70 151 838
monétaires	51 870 285	46 976 760
BP Rives de Paris NEG	8 292 172	8 236 723
BP Rives de Paris NSJ	10 478 091	9 091 989
BP Rives de Paris NS+	6 799 527	6 799 527
BP Rives de Paris Trésorerie Plus	2 103 426	2 103 426
BP Addax Alpha Cash	1 503 325	497 980
BP Addax Vega Equity	1 005 568	0
BP Rives de Paris Optiméo Sexto	749 993	0
BP Rives de Paris Natexis Dynamique 12 FCP	1 259 199	0
BP Rives de Paris Écofi Moneydym	513 684	0
Cyril Monétaire	0	3 203 355
Oddo Court Terme Dynamique	3 350 182	0
Oddo GAP 2 ans FCP	2 000 000	0
Oddo Cash Arbitrage	999 993	0
Barep CT	0	10 832 646
Barep Opportunity Stratégies	2 013 755	0
Barep Global Crédit B euro	1 483 666	0
Barep Protéa M&A euro	999 913	0
Barep Multi Hegde	1 999 924	0
Cardif Arbitrage 3 mois	0	6 211 115
Cardif Moné Multi	1 980 501	0
Cardif Gestion Régulière	2 004 948	0
Cardif Horizon 2007	2 332 418	0
B.M.T.N.	23 414 100	22 442 179
BP Rives de Paris BMTN 4,33 % 20/04/2009	1 525 000	1 525 000
BP Rives de Paris CCBP 4,90 % 24/12/2012	1 000 000	1 000 000
BP Rives de Paris CCBP 5,80 % 27/11/2009	1 997 100	1 997 100
BP Rives de Paris BMTN BA 12/05/06	0	2 000 000
BP Rives de Paris ECOFI 2007	0	971 099
BP Rives de Paris CAT 3,04 % 02/07/07	3 000 000	3 000 000
BP Rives de Paris CAT 3,61 % 02/07/09	2 000 000	2 000 000
BP Rives de Paris BMTN BA 26/02/07	400 000	400 000
BP IXIS CIB 29/06/12	1 000 000	1 000 000
BP Rives de Paris BMTN BA Euro Stoxx 50	1 500 000	1 500 000
BP Rives de Paris BMTN Hélios 2 ans	1 000 000	0
BP Rives de Paris BMTN Onéo Progressif 3 ans	2 000 000	0
Barep BMTN 14/12/2007	0	3 048 980
Barep BMTN Croissance Plus	0	2 000 000
Barep BMTN Dynamic Multihedge Euro 31/03/08	2 000 000	2 000 000
Barep BMTN Dynamic Multihedge 3 ans	1 000 000	0
Barep BMTN 25/04/08	3 000 000	0
Barep BMTN Babylone	1 992 000	0
O.A.T.	732 899	732 899
Cyril Finance O.A.T. 5,50 % 2007	732 899	732 899
total des placements	77 541 774	71 676 328

annexe 1 **rapport général du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31/12/2006**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels, avec un total de bilan de 86 414 424 € et un excédent de retenue statutaire de 251 194 €, ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes ; il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour leur arrêt et leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion que nous exprimons ainsi.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les pages 2 à 6 de l'annexe 2 du rapport d'activité du Délégué Général et dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 30 mars 2007

Le Commissaire aux Comptes Segeste

Isabelle Rivoallan

Pierre Estournet

Alain Barré

annexe 1 **rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31/12/2006**

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L 321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle, nous avons vérifié les informations, concernant l'activité culturelle, données dans le rapport d'activité du Délégué général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les documents comptables des informations données dans ce rapport, étant précisé que celles-ci concernent la période budgétaire 2005/2006 comprise entre le 1er juin 2005 et le 31 mai 2006.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 30 mars 2007

Le Commissaire aux Comptes Segeste

Isabelle Rivoallan

Pierre Estournet

Alain Barré

annexe 1 l'action culturelle

Détail 1 : création d'une œuvre et première fixation

	au 31/05/2005 (17 mois)	au 31/05/2006 (12 mois)		au 31/12/2005 (17 mois)	au 31/05/2006 (12 mois)
bourses d'aide à la création	509 924	349 957	prix	144 421	171 490
répertoire audiovisuel	402 044	251 801	répertoire audiovisuel	33 160	16 580
brouillon d'un rêve et prix découverte	380 000	230 000	ensemble de l'œuvre	15 000	7 500
frais accessoires à l'attribution des bourses	22 044	21 801	documentaire de création de l'année	9 000	4 500
répertoire des œuvres électroniques	62 421	36 997	prix international Scam Cinéma du réel	9 160	4 580
bourses d'aide à l'art numérique	38 817	27 600	répertoire des œuvres électroniques	27 500	7 500
bourses universitaires	19 000	9 000	prix de l'œuvre d'art numérique	15 000	4 500
frais accessoires à l'attribution des bourses	4 604	397	prix jeune talent	3 500	1 500
répertoire des œuvres institutionnelles	8 470	6 000	prix de l'œuvre art numérique interactive	9 000	1 500
bourses écriture	3 050	3 000	répertoire des œuvres institutionnelles	15 000	7 500
bourses aide à la diffusion	5 420	3 000	ensemble de l'œuvre	9 000	4 500
répertoire sonore	33 597	29 999	œuvre de l'année	6 000	3 000
bourses d'aide à la création sonore	30 500	27 000	répertoire sonore	15 000	7 500
frais accessoires à l'attribution des bourses	3 097	2 999	œuvre de l'année	15 000	4 500
répertoire de l'écrit	0	21 365	prix découverte radio	0	3 000
bourses écrit	0	18 000	répertoire de l'écrit	15 000	7 500
frais accessoires à l'attribution des bourses	0	3 365	prix Joseph Kessel	9 000	4 500
multi-répertoires	3 392	3 796	prix François Billetdoux	6 000	3 000
bourses de présentation dans les festivals	3 392	3 796	répertoire images fixes prix Roger Pic	9 000	4 500

Détail 2 : défense et promotion de la création

activité Vélasquez	74 479	69 137
répertoire audiovisuel	39 311	27 678
archives auteurs	436	0
soirées audiovisuelles	38 875	15 703
les yeux et la mémoire	0	11 975
répertoire des œuvres électroniques	13 854	5 501
programme multimédia	13 854	5 501
répertoire sonore	14 162	14 805
programme radiophonique	14 162	14 805
répertoire de l'écrit	0	2 000
répertoire images fixes	7 152	3 044
expositions et/ou autres manifestations	7 152	3 044
frais accessoires activités Scam	0	2 596
forum Scam	0	13 513

soutien des festivals	272 093	165 755
répertoire audiovisuel	181 000	114 000
F.I.P.A.	60 000	60 000
états généraux du film documentaire (Lussas)	50 000	25 000
cinéma du réel	30 000	15 000
mois du film documentaire	15 000	9 000
festival international du documentaire (Marseille)	10 000	5 000
image et Science	8 000	0
festival du Creusot	8 000	0
répertoire des œuvres électroniques	6 000	6 000
festival E-magiciens (Valenciennes)	3 000	3 000
festival Clermont-Ferrand	3 000	3 000
répertoire sonore	6 000	6 000
festival de Brest	6 000	6 000
soutien culturel du réseau de diffusion alternatif	5 500	8 271
soutien à la diffusion du répertoire en régions	67 284	26 101
frais accessoires soutien des festivals	6 309	4 933

multi-répertoires	0	104 314
étoiles	0	60 000
frais accessoires aux étoiles	0	44 314
frais accessoires Prix	29 761	16 096

autres soutiens à la création	179 134	125 141
répertoire audiovisuel	75 000	37 500
documentaire sur grand écran	60 000	30 000
Addoc	15 000	7 500
multi-répertoires	27 061	35 846
salle Charles Brabant	27 061	35 846
action culturelle en Belgique	77 073	51 795
total défense et promotion de la création	670 127	531 523

Détail 3 : diffusion de l'information sur la création

diffusion de l'information sur la création	52 344	34 951
répertoire sonore	52 344	17 870
éditions tous supports (CD etc.)	52 344	17 870
répertoire audio	0	17 082
éditions tous supports (CD etc.)	0	17082

Détail 4 : aide à la formation

formation des auteurs	0	18 750
multi-répertoires	0	18 750
formation continue des auteurs	0	18 750

annexe 2

Récapitulatif de l'affectation des sommes en fin d'exercice (P. 2-3)

Évolution des perceptions et des répartitions (P. 4)

Sommes restant à affecter individuellement (P. 4-5)

Sommes affectées collectivement au cours de l'exercice (P. 5)

Sommes affectées individuellement au cours de l'exercice (P. 6)

Perceptions 2005 par mode d'exploitation (P. 7)

Répartitions 2005 par mode d'exploitation (P. 8)

en euros	Droits restant à affecter au 01/01/06	Perceptions	Prélèvements sur perceptions	Prélèvements sur répartitions	Montants pour l'aide à la création	Montants affectés aux œuvres sociales et culturelles	Montants affectés à la gestion courante	Droits affectés aux ayants droit (**)	Droits restant à affecter au 31/12/06
droits dont la gestion est confiée par les ayants droit	60 696 970	57 903 020	1 113 787	6 633 249	61 106	585 981	830 685	46 536 540	62 838 642
exploitation télévisuelle	43 229 954	44 620 281	871 663	5 879 425	59 082	470 938		34 821 520	45 747 607
télédiffusion hertzienne (nationale)	32 045 523	35 658 930	706 104	4 425 110		400 244		28 734 270	33 438 726
télédiffusion hertzienne (locale)	3 751 938	2 045 304	40 678	535 003		22 502		1 817 191	3 381 868
télédiff. non hertzienne (chaîne généraliste ou thématique)	5 120 479	3 507 741	70 779	465 979		38 277		3 152 913	4 900 271
retransmission par câble <small>simultanée, intégrale et sans chgt</small>	843 089	1 319 209	19 122	83 988	18 010			564 944	1 476 233
retransmission par satellite	137 646	152 365	2 336	11 715		1 151		79 272	195 537
réception publique	31 378	102 889	2 058	14 578				97 969	19 663
copie privée audiovisuelle analogique	392 728	440 131	3 291	25 406	41 072			172 249	590 840
utilisation scolaire	45 773	37 879		5 761				38 693	39 199
échanges internationaux	519 307	60 985	1 482	298 236				70 803	209 772
exploitation d'œuvres littéraires adaptées	37 277	4 155		623				5 605	35 203
retransmission par ADSL	304 817	1 290 693	25 814	13 027		8 763		87 612	1 460 294
exploitation radiophonique	3 666 012	4 802 687	94 581	686 878		40 249		4 110 630	3 536 360
radiodiffusion	3 376 882	3 630 796	71 045	554 374		40 249		3 181 653	3 160 356
retransmission par câble <small>simultanée, intégrale et sans chgt</small>	2 706	92	1	33				548	2 216
copie privée sonore analogique	4 459			35				1 004	3 420
réception publique	153 256	970 493	19 396	116 161				783 489	204 704
échanges internationaux	128 708	201 306	4 139	16 275				143 936	165 664
exploitation télévisuelle et radiophonique (*)	11 786 672	6 592 241	132 098	921 688		70 593		5 991 110	11 263 424
télédiffusion et radiodiffusion	61 480	211 034	3 584	12 186				82 000	174 743
retransmission par câble <small>simultanée, intégrale et sans chgt</small>	1 185 105	1 791		3 535				40 990	1 142 371
retransmission par satellite	10 481 628	6 297 632	126 907	861 669		70 045		5 847 886	9 872 753
copie privée audiovisuelle et sonore	371	1 436		211				1 419	178
ensemble des exploitations <small>télévisuelles et radiophoniques</small>	11 162			21				246	10 895
droit location vidéo	41 318			41 318					
retransmission par ADSL	5 608	80 348	1 607	2 748		549		18 569	62 484
exploitation vidéographique et phonographique	123 234	284 409	-2	8 342				274 015	125 288
édition de vidéogrammes commerciaux	19 652	203 801		5 973				198 756	18 725
édition de vidéogrammes institutionnels	57 052	47 214	-2	1 426				46 544	56 298
édition de phonogrammes	46 531	33 394		944				28 716	50 265
exploitation sur support graphique	300 050	761 226		38 050	2 023			692 381	328 822
édition littéraire	426	1 801		384				2 328	-485
reproduction d'œuvres littéraires <small>dans la presse</small>	27 592	16 643		1 244				9 050	33 942
reprographie	272 032	742 782		36 423	2 023			681 003	295 365
exploitation multimédia	92 765	395 124	7 445	24 900		5		361 589	93 951
édition sur support numérique interactif	82 751	371 738	7 432	22 959				345 212	78 886
édition de sites web	499	1 355	13	4		5		66	1 767
mise en ligne d'œuvres sur le web	9 516	22 031		1 938				16 312	13 298
représentation publique	80 839	43 150		2 397				46 146	75 447
lecture et récitation publique	47 915	43 150		2 397				46 146	42 522
exploitation cinématographique	32 925								32 925
autres exploitations	1 369 498	403 901	8 003	16 415		4 195		125 179	1 619 607
exploitation INA	1 119 567	349 592	6 992	11 088		4 195		99 106	1 347 778
droits dérivés	7 160			1 732					5 428
traduction d'une œuvre littéraire	42								42
protocole commercial étranger	241 245	53 877	1 011	3 551				25 685	264 875
droit d'exécution	1 485	432		43				389	1 485
remboursement retenue statutaire	47 944			-114 162				113 969	48 137
remboursement retenue statutaire	47 944			-114 162				113 969	48 137
irrémunérables affectables à la gestion	0			-830 685			830 685		0

	Droits restant à affecter au 01/01/06	Perceptions	Prélèvements sur perceptions	Prélèvements sur répartitions	Montants pour l'aide à la création	Montants affectés aux œuvres sociales et culturelles	Montants affectés à la gestion courante	Droits affectés aux ayants droit (**)	Droits restant à affecter au 31/12/06
droits dont la gestion est confiée en application de la loi	7 960 911	5 856 098	155 487	659 639	889 713	68 305	0	5 013 070	7 030 795
exploitation télévisuelle	2 950 458	2 747 960	84 163	256 581	686 320	34 768		1 791 797	2 844 789
copie privée audiovisuelle analogique	2 950 458	2 747 960	84 163	256 581	686 320	34 768		1 791 797	2 844 789
exploitation radiophonique	700 914	813 574	25 171	74 115	203 393	9 786		513 467	688 557
copie privée sonore analogique	700 914	813 574	25 171	74 115	203 393	9 786		513 467	688 557
exploitation télévisuelle et radiophonique (*)	4 286 971	1 690 139	34 065	310 976		23 752		2 127 514	3 480 803
retransmission par câble <small>simultanée, intégrale et sans chgt</small>	4 286 971	1 690 139	34 065	310 976		23 752		2 127 514	3 480 803
exploitation vidéographique et phonographique	8 626	11 864	237	201				6 494	13 558
copie privée sonore analogique	8 626	11 864	237	201				6 494	13 558
exploitation sur support graphique	13 942	592 561	11 851	17 766				573 799	3 087
reprographie	13 942	592 561	11 851	17 766				573 799	3 087
droits dont la gestion est confiée individuellement par les auteurs	36 368	131 765		3 960				128 034	36 139
exploitation télévisuelle	4 990	1 229		3				94	6 122
commandes audiovisuelles	4 990	1 229		3				94	6 122
exploitation radiophonique	26 713	130 535		3 957				127 940	25 352
commandes radiophoniques	26 713	130 535		3 957				127 940	25 352
exploitation sur support graphique	4 665								4 665
édition d'arts graphiques et photographiques	4 665								4 665
total	68 694 249	63 890 883	1 269 275	7 296 847	950 819	654 286	830 685	51 677 645	69 905 575

* Ventilation par mode d'exploitation télévisuelle ou radiophonique non effectuée par manque d'information lors de la perception. Les répartitions sont décrétementées des mêmes postes.

** Les droits répartis aux ayants-droit comprennent les droits calculés pour les auteurs non encore membres de la Scam. Ces montants sont considérés comme répartis mais ne seront versés aux auteurs qu'à leur adhésion. La retenue statutaire n'est calculée que lorsque le montant des droits est versé au compte de l'auteur.

annexe 2 Évolution des perceptions et des répartitions

Chiffres et ratios répartitions/perceptions en euros

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
perceptions	34,28	35,62	41,74	50,67	49,00	52,30	58,16	58,41	59,50	63,89
répartitions	29,25	33,44	30,57	35,73	45,60	46,70	56,13	56,66	56,43	59,09
ratio	85,33 %	93,87 %	73,25 %	70,52 %	93,06 %	89,29 %	96,51 %	97,00 %	94,84 %	92,48 %

Progression des perceptions et des répartitions an/an depuis 1997

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
perceptions	0,00	3,91 %	17,17 %	21,41 %	-3,30 %	6,73 %	11,20 %	0,43 %	1,87 %	7,38 %
répartitions	0,00	14,31 %	-8,57 %	16,88 %	27,61 %	2,41 %	20,19 %	0,94 %	-0,41 %	4,71 %

annexe 2

Sommes restant à affecter individuellement

Conformément au décret n° 98-1040 du 18 novembre 1998

en euros

Année d'exploitation	< 2003	2003	2004	2005	2006	2007 ⁽³⁾	total
soldes des droits dont la gestion est confiée par les ayants droit	5 905 029	2 445 677	5 549 904	14 025 916	34 387 610	74 505	62 838 642
exploitation télévisuelle	2 300 237	1 155 703	2 915 065	11 200 885	28 107 211	68 505	45 747 607
télédiffusion hertzienne (nationale)	874 814	346 657	1 547 936	6 904 681	23 696 134	68 505	33 438 726
télédiffusion hertzienne (locale)	121 431	54 532	192 543	1 726 387	1 286 975		3 381 868
télédiffusion non hertzienne (chaîne généraliste ou thématique)	778 321	451 889	812 262	856 065	2 001 733		4 900 271
retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement ⁽¹⁾	216 448	57 940	55 855	742 431	403 558		1 476 233
retransmission par satellite	34 669	39 321	24 697	28 114	68 737		195 537
réception publique ⁽²⁾	6 600	1 751	3 496	11 392	-3 577		19 663
copie privée audiovisuelle analogique	185 348	147 259	43 072	215 161			590 840
utilisation scolaire	933	1 426	1 767	35 074			39 199
échanges internationaux	47 383	54 720	35 058	72 611			209 772
exploitation d'œuvres littéraires adaptées	34 289	208	270		436		35 203
retransmission par ADSL			198 110	608 969	653 215		1 460 294
exploitation radiophonique	543 379	110 404	247 402	503 375	2 131 800		3 536 360
radiodiffusion	427 497	75 890	174 404	349 402	2 133 162		3 160 356
retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement ⁽¹⁾	1 484	616	69	46			2 216
copie privée sonore analogique	2 083	1 337					3 420
réception publique ⁽²⁾	58 923	7 141	32 225	107 777	-1 362		204 704
échanges internationaux	53 392	25 419	40 704	46 150			165 664
exploitation télévisuelle et radiophonique (*)	1 832 979	878 451	2 048 334	1 974 802	4 528 858		11 263 424
télédiffusion et radiodiffusion	13 731	11 260	30 405	60 387	58 960		174 743
retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement ⁽¹⁾	699 650	50 159	392 562				1 142 371
retransmission par satellite	1 108 526	817 032	1 622 941	1 891 408	4 432 845		9 872 753
copie privée audiovisuelle et sonore	178						178
ensemble des exploitations télévisuelles et radiophoniques	10 895						10 895
retransmission par ADSL			2 425	23 007	37 053		62 484
exploitation vidéographique et phonographique	68 646	17 208	29 504	2 330	1 600	6 000	125 288
édition de vidéogrammes commerciaux ⁽²⁾	10 117	-454	1 681	1 077	304	6 000	18 725
édition de vidéogrammes institutionnels	17 266	16 542	22 461		29		56 298
édition de phonogrammes	41 264	1 119	5 362	1 253	1 268		50 265
exploitation sur support graphique	267 335	6 600	13 060	14 279	27 547		328 822
édition littéraire	-1 085	1			599		-485
reproduction d'œuvres littéraires dans la presse	12 999	3 308	3 896	6 828	6 911		33 942
reprographie	255 421	3 292	9 164	7 451	20 037		295 365
exploitation multimédia	15 134	14 384	16 282	13 384	34 767		93 951
édition sur support numérique interactif	8 560	11 784	13 390	10 851	34 300		78 886
édition de sites web	369	353	179	399	467		1 767
mise en ligne d'œuvres sur le web	6 205	2 246	2 713	2 134			13 298
représentation publique	66 115	1 385	2 049	72	5 826		75 447
lecture et récitation publique	33 190	1 385	2 049	72	5 826		42 522
exploitation cinématographique	32 925						32 925
autres exploitations	763 373	261 470	278 046	316 719			1 619 607
exploitation INA	554 553	219 040	270 204	303 981			1 347 778
droits dérivés	5 428						5 428
traduction d'une œuvre littéraire	42						42
protocole commercial étranger	201 865	42 430	7 841	12 738			264 875
droit d'exécution	1 485						1 485
remboursement retenue statutaire	47 830	72	163	71			48 137
remboursement retenue statutaire	47 830	72	163	71			48 137

Année d'exploitation	< 2003	2003	2004	2005	2006	2007 ⁽³⁾	total
soldes des droits dont la gestion est confiée en application de la loi	1 820 863	650 911	992 165	968 354	2 598 501		7 030 795
exploitation télévisuelle	534 785	244 898	362 040	241 331	1 461 736		2 844 789
copie privée audiovisuelle analogique	534 785	244 898	362 040	241 331	1 461 736		2 844 789
exploitation radiophonique	153 537	15 244	26 794	63 432	429 549		688 557
copie privée sonore analogique	153 537	15 244	26 794	63 432	429 549		688 557
exploitation télévisuelle et radiophonique (*)	1 130 343	387 551	603 729	663 591	695 589		3 480 803
retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement (1)	1 130 343	387 551	603 729	663 591	695 589		3 480 803
exploitation vidéographique et phonographique	363	1 447	121		11 627		13 558
copie privée sonore analogique	363	1 447	121		11 627		13 558
exploitation sur support graphique	1 835	1 771	-519				3 087
reprographie	1 835	1 771	-519				3 087
soldes des droits dont la gestion est confiée individuellement par les auteurs	29 876	-13 357	3 000	8 445	8 176		36 139
exploitation télévisuelle	5 813	-823		1 132			6 122
commandes audiovisuelles (2)	5 813	-823		1 132			6 122
exploitation radiophonique	19 398	-12 534	3 000	7 313	8 176		25 352
commandes radiophoniques (2)	19 398	-12 534	3 000	7 313	8 176		25 352
exploitation sur support graphique	4 665						4 665
édition d'arts graphiques et photographiques	4 665						4 665
total	7 755 768	3 083 231	6 545 070	15 002 715	37 444 286	74 505	69 905 575

* Ventilation par mode d'exploitation télévisuelle ou radiophonique non effectuée par manque d'information lors de la perception. Les répartitions sont décrétementées des mêmes postes.

(1) retransmission par câble en provenance de l'étranger

(2) les montants négatifs correspondent à des avances versées aux auteurs pour des perceptions non reçues au 31 décembre 2006

(3) les perceptions encaissées en 2006 pour l'année d'exploitation 2007 proviennent du Canada, l'année de référence étant du 1^{er} septembre au 31 août.

annexe 2 Droits à répartir entre SPRD à fin 2006

en euros

Année d'exploitation	< 2003	2003	2004	2005	2006	2007	total
soldes des droits dont la gestion est confiée par les ayants droit	835 713	7 916	157 863	1 115 421	970 579	3 216	3 090 709
exploitation télévisuelle			50 684		309 026	3 216	362 925
télédiffusion non hertzienne (chaîne généraliste ou thématique)			50 684		309 026	3 216	362 925
exploitation télévisuelle et radiophonique	800		53 276				54 076
télédiffusion et radiodiffusion	800						800
retransmission par câble			53 276				53 276
exploitation sur support graphique	834 913	7 916	53 904	1 115 421	661 553		2 673 707
reprographie	834 913	7 916	53 904	1 115 421	661 553		2 673 707
total	835 713	7 916	157 863	1 115 421	970 579	3 216	3 090 709

annexe 2 Sommes affectées collectivement au cours de l'exercice

en euros Actions culturelles réalisées au cours de la période du 01/06/05 au 31/05/06
L 321-9 935 182

Sommes affectées individuellement au cours de l'exercice

Conformément au décret n° 98-1040 du 18 novembre 1998

en euros	Sommes payées au titre des affectations individuelles (1)	Sommes affectées individuellement et non payées (2)	Droits affectés aux ayants droit
droits dont la gestion est confiée par les ayants droit	46 147 358	389 182	46 536 540
exploitation télévisuelle	34 657 695	163 825	34 821 520
télédiffusion hertzienne (nationale)	28 656 260	78 010	28 734 270
télédiffusion hertzienne (locale)	1 768 970	48 221	1 817 191
télédiffusion non hertzienne (chaîne généraliste ou thématique)	3 122 279	30 634	3 152 913
retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement	562 375	2 570	564 944
retransmission par satellite	78 433	838	79 272
réception publique	97 573	395	97 969
copie privée audiovisuelle analogique	169 936	2 313	172 249
utilisation scolaire	38 550	143	38 693
échanges internationaux	70 537	266	70 803
exploitation d'œuvres littéraires adaptées	5 605		5 605
retransmission par ADSL	87 177	435	87 612
exploitation radiophonique	4 104 622	6 008	4 110 630
radiodiffusion	3 177 175	4 478	3 181 653
retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement	244	304	548
copie privée sonore analogique	233	771	1 004
réception publique	783 420	69	783 489
échanges internationaux	143 550	386	143 936
exploitation télévisuelle et radiophonique	5 899 398	91 712	5 991 110
télédiffusion et radiodiffusion	81 560	441	82 000
retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement	23 656	17 334	40 990
retransmission par satellite	5 774 230	73 657	5 847 886
copie privée audiovisuelle et sonore	1 409	10	1 419
ensemble des exploitations télévisuelles et radiophoniques	144	102	246
retransmission par ADSL	18 400	169	18 569
exploitation vidéographique et phonographique	269 744	4 272	274 015
édition de vidéogrammes commerciaux	193 131	5 625	198 756
édition de vidéogrammes institutionnels	46 098	446	46 544
édition de phonogrammes	30 515	-1 799	28 716
exploitation sur support graphique	693 188	-807	692 381
édition littéraire	2 328		2 328
reproduction d'œuvres littéraires dans la presse	9 109	-59	9 050
reprographie	681 750	-747	681 003
exploitation multimédia	237 594	123 995	361 589
édition sur support numérique interactif	219 239	125 973	345 212
édition de sites web	66		66
mise en ligne d'œuvres sur le web	18 290	-1 978	16 312
représentation publique	45 529	618	46 146
lecture et récitation publique	45 529	618	46 146
autres exploitations	125 495	-316	125 179
exploitation INA	99 784	-678	99 106
protocole commercial étranger	25 323	362	25 685
droit d'exécution	389		389
remboursement retenue statutaire	114 094	-125	113 969
remboursement retenue statutaire	114 094	-125	113 969
droits dont la gestion est confiée en application de la loi	4 893 426	119 644	5 013 070
exploitation télévisuelle	1 717 399	74 398	1 791 797
copie privée audiovisuelle analogique	1 717 399	74 398	1 791 797
exploitation radiophonique	511 541	1 925	513 467
copie privée sonore analogique	511 541	1 925	513 467
exploitation télévisuelle et radiophonique	2 084 193	43 321	2 127 514
retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement	2 084 193	43 321	2 127 514
exploitation vidéographique et phonographique	6 494		6 494
copie privée sonore analogique	6 494		6 494
exploitation sur support graphique	573 799	-1	573 799
reprographie	573 799	-1	573 799
droits dont la gestion est confiée individuellement par les auteurs	128 034		128 034
exploitation télévisuelle - commandes audiovisuelles	94		94
exploitation radiophonique - commandes radiophoniques	127 940		127 940
total	51 168 819	508 826	51 677 645

(1) Ce montant correspond aux sommes inscrites au crédit du compte des auteurs, que le mouvement résulte directement d'une répartition ou corresponde à une sortie du compte d'attente.

(2) Ce solde correspond à la différence entre les répartitions affectées individuellement, mises en compte d'attente en 2005, et les sorties du compte d'attente pour règlement aux auteurs au cours du même exercice.

en euros	Droits perçus			Total perceptions 2006	Prélèvements
	Perceptions France	Perceptions Délégations	Perceptions étranger		
perceptions dont la gestion est confiée par les ayants droit	53 206 747	3 442 172	1 254 101	57 903 020	1 113 787
exploitation télévisuelle	41 157 380	2 365 815	1 097 086	44 620 281	871 663
télédiffusion hertzienne (nationale)	33 920 528	1 401 263	337 139	35 658 930	706 104
télédiffusion hertzienne (locale)	2 054 971	-9 657		2 045 304	40 678
télédiffusion non hertzienne (chaîne généraliste ou thématique)	3 572 822	-86 493	21 412	3 507 741	70 779
retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement		896 154	423 055	1 319 209	19 122
retransmission par satellite	150 337		2 028	152 365	2 336
réception publique	102 889			102 889	2 058
copie privée audiovisuelle analogique		164 558	275 573	440 131	3 291
utilisation scolaire			37 879	37 879	
échanges internationaux	60 985			60 985	1 482
exploitation d'œuvres littéraires adaptées	4 155			4 155	
retransmission par ADSL	1 290 693			1 290 693	25 814
exploitation radiophonique	4 629 841	90 034	82 812	4 802 687	94 581
radiodiffusion	3 458 042	90 034	82 719	3 630 796	71 045
retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement			92	92	1
réception publique	970 493			970 493	19 396
échanges internationaux	201 306			201 306	4 139
exploitation télévisuelle et radiophonique (*)	6 288 357	272 112	31 773	6 592 241	132 098
télédiffusion et radiodiffusion	-21 468	203 956	28 546	211 034	3 584
retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement			1 791	1 791	
retransmission par satellite	6 229 476	68 156		6 297 632	126 907
copie privée audiovisuelle et sonore			1 436	1 436	
ensemble des exploitations télévisuelles et radiophoniques					
droit location vidéo					
retransmission par ADSL	80 348			80 348	1 607
exploitation vidéographique et phonographique	274 958	4 971	4 480	284 409	-2
édition de vidéogrammes commerciaux	198 830	4 971		203 801	
édition de vidéogrammes institutionnels	47 214			47 214	-2
édition de phonogrammes	28 914		4 480	33 394	
exploitation sur support graphique	18 425	705 853	36 949	761 226	
édition littéraire	1 801			1 801	
reproduction d'œuvres littéraires dans la presse	16 624	19		16 643	
reprographie		705 833	36 949	742 782	
exploitation multimédia	394 427		697	395 124	7 445
édition sur support numérique interactif	371 729		9	371 738	7 432
édition de sites web	1 355			1 355	13
mise en ligne d'œuvres sur le web	21 343		689	22 031	
représentation publique	42 775	71	304	43 150	
lecture et récitation publique	42 775	71	304	43 150	
autres exploitations	400 584	3 317		403 901	8 003
exploitation INA	349 592			349 592	6 992
droits dérivés					
protocole commercial étranger	50 560	3 317		53 877	1 011
droit d'exécution	432			432	
perceptions dont la gestion est confiée en application de la loi	5 856 098			5 856 098	155 487
exploitation télévisuelle	2 747 960			2 747 960	84 163
copie privée audiovisuelle analogique	2 747 960			2 747 960	84 163
exploitation radiophonique	813 574			813 574	25 171
copie privée sonore analogique	813 574			813 574	25 171
exploitation télévisuelle et radiophonique (*)	1 690 139			1 690 139	34 065
retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement	1 690 139			1 690 139	34 065
exploitation vidéographique et phonographique	11 864			11 864	237
copie privée sonore analogique	11 864			11 864	237
exploitation sur support graphique	592 561			592 561	11 851
reprographie	592 561			592 561	11 851
perceptions dont la gestion est confiée individuellement par les auteurs	131 765			131 765	
exploitation télévisuelle - commandes audiovisuelles	1 229			1 229	
exploitation radiophonique - commandes radiophoniques	130 535			130 535	
total	59 194 610	3 442 172	1 254 101	63 890 883	1 269 275

(*) Les perceptions encaissées pour le câble et les satellites, ainsi que d'autres droits étrangers, sont versées globalement pour des exploitations télévisuelles et/ou radiophoniques. La ventilation sur chacune des exploitations n'est déterminée qu'au moment de la mise en répartition.

	Total répartitions brutes 2006	Prélèvements sur répartitions	Répartitions nettes 2006 en euros			Droits affectés aux ayants droit (**)
			en France	pour les délégations de la Scam	pour les autres pays	
droits dont la gestion est confiée par les ayants droit	53 283 951	6 747 410	44 165 006	1 334 797	1 036 738	46 536 540
exploitation télévisuelle	39 998 049	5 176 529	33 409 855	460 660	951 004	34 821 520
télédiffusion hertzienne (nationale)	33 014 842	4 280 572	28 181 021	351 111	202 138	28 734 270
télédiffusion hertzienne (locale)	2 081 533	264 342	1 817 191			1 817 191
télédiffusion non hertzienne (chaîne généraliste ou thématique)	3 618 893	465 979	3 070 688	66 035	16 191	3 152 913
retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement	648 932	83 988		31 423	533 522	564 944
retransmission par satellite	90 987	11 715	78 967		305	79 272
réception publique	112 546	14 578	97 969			97 969
copie privée audiovisuelle analogique	197 655	25 406		12 092	160 157	172 249
utilisation scolaire	44 454	5 761			38 693	38 693
échanges internationaux	81 341	10 539	70 803			70 803
exploitation d'œuvres littéraires adaptées	6 228	623	5 605			5 605
retransmission par ADSL	100 638	13 027	87 612			87 612
exploitation radiophonique	4 713 059	602 429	4 007 215	39 757	63 658	4 110 630
radiodiffusion	3 651 902	470 249	3 079 790	38 252	63 611	3 181 653
retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement	581	33		501	47	548
copie privée sonore analogique	1 039	35		1 004		1 004
réception publique	899 650	116 161	783 489			783 489
échanges internationaux	159 887	15 951	143 936			143 936
exploitation télévisuelle et radiophonique (*)	6 871 480	880 369	5 821 903	159 473	9 734	5 991 110
télédiffusion et radiodiffusion	94 186	12 186	34 749	38 936	8 315	82 000
retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement	44 525	3 535		40 990		40 990
retransmission par satellite	6 709 556	861 669	5 768 340	79 547		5 847 886
copie privée audiovisuelle et sonore	1 629	211			1 419	1 419
ensemble des exploitations télévisuelles et radiophoniques	267	21	246			246
retransmission par ADSL	21 316	2 748	18 569			18 569
exploitation vidéographique et phonographique	282 358	8 342	265 328	4 822	3 865	274 015
édition de vidéogrammes commerciaux	204 728	5 973	193 934	4 822		198 756
édition de vidéogrammes institutionnels	47 970	1 426	46 544			46 544
édition de phonogrammes	29 660	944	24 851		3 865	28 716
exploitation sur support graphique	730 142	37 761	13 972	669 780	8 629	692 381
édition littéraire	2 423	95	2 328			2 328
reproduction d'œuvres littéraires dans la presse	10 294	1 244	11 644		- 2 593	9 060
reprographie	717 426	36 423		669 780	11 222	681 003
exploitation multimédia	386 489	24 900	361 580		9	361 589
édition sur support numérique interactif	368 171	22 959	345 203		9	345 212
édition de sites web	69	4	66			66
mise en ligne d'œuvres sur le web	18 249	1 938	16 312			16 312
représentation publique	48 543	2 397	46 003	304	-161	46 146
lecture et récitation publique	48 543	2 397	46 003	304	-161	46 146
autres exploitations	139 862	14 683	125 179			125 179
exploitation INA	110 194	11 088	99 106			99 106
protocole commercial étranger	29 236	3 551	25 685			25 685
droit d'exécution	432	43	389			389
remboursement retenue statutaire	113 969		113 969			113 969
remboursement retenue statutaire	113 969		113 969			113 969
droits dont la gestion est confiée en application de la loi	5 672 709	659 639	5 013 070			5 013 070
exploitation télévisuelle	2 048 378	256 581	1 791 797			1 791 797
copie privée audiovisuelle analogique	2 048 378	256 581	1 791 797			1 791 797
exploitation radiophonique	587 581	74 115	513 467			513 467
copie privée sonore analogique	587 581	74 115	513 467			513 467
exploitation télévisuelle et radiophonique (*)	2 438 490	310 976	2 127 514			2 127 514
retransmission par câble simultanée, intégrale et sans changement	2 438 490	310 976	2 127 514			2 127 514
exploitation vidéographique et phonographique	6 695	201	6 494			6 494
copie privée sonore analogique	6 695	201	6 494			6 494
exploitation sur support graphique	591 565	17 766	573 799			573 799
reprographie	591 565	17 766	573 799			573 799
droits dont la gestion est confiée individuellement par les auteurs	131 994	3 960	128 034			128 034
exploitation télévisuelle	97	3	94			94
commandes audiovisuelles	97	3	94			94
exploitation radiophonique	131 897	3 957	127 940			127 940
commandes radiophoniques	131 897	3 957	127 940			127 940
total	59 088 654	7 411 009	49 306 110	1 334 797	1 036 738	51 677 645

(*) Les perceptions encaissées pour le câble et les satellites, ainsi que d'autres droits étrangers, sont versées globalement pour des exploitations télévisuelles et/ou radiophoniques. La ventilation sur chacune des exploitations n'est déterminée qu'au moment de la mise en répartition.

(**) Les droits répartis aux ayants-droit comprennent les droits calculés pour les auteurs non encore membres de la Scam ayant déclaré une œuvre au répertoire. Ces montants sont considérés comme répartis mais ne seront versés aux auteurs qu'à leur adhésion. La retenue statutaire n'est calculée que lors de ce versement.

annexe 3

Liste des organismes
ayant bénéficié
de concours sur trois ans
consécutifs 2004/2005/2006
(Art. R321-8 du CPI)

annexe 3

Liste des organismes ayant bénéficié de concours sur trois ans consécutifs 2004/2005/2006

- Fipa (Biarritz)
- États Généraux du Film Documentaire (Lussas)
- Cinéma du Réel (Paris)
- Traces de Vies (Clermont-Ferrand)
- Mois du Film Documentaire
- Festival International du Documentaire (Marseille)
- Festival International du Creusot
- Festival e.magiciens (Valenciennes)
- Vidéo Les Beaux Jours (Strasbourg)
- Documentaire sur Grand Écran (Paris)
- Addoc
- Longueur d'Ondes (Brest)
- Escales Documentaires (La Rochelle)
- Étonnants Voyageurs (Saint-Malo)
- Comptoir du doc (Rennes)
- Festival de Lasalle en Cévennes
(Champ Contrechamp)
- Rencontres documentaires Doc'Ouest
(Pléneuf Val André)
- Rencontres Cinéma de Gindou
- Festival International du Film Ornithologique
(Ménigoute)
- Festival International du Cinéma Méditerranéen
(Montpellier)

annexe 4

**Représentation de la Scam
en France et à l'étranger**

annexe 4 Représentation de la Scam

La Scam est présente dans les organismes suivants et participe à leurs travaux sous l'autorité du délégué général

International

Sigle et nom	Domaine	Participation
ALAI		
Association Littéraire & Artistique Internationale	Veille sur l'ensemble des problèmes que pose la propriété littéraire et artistique dans notre monde contemporain	Membre
CISAC		
Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs	ONG agissant en faveur d'une protection accrue des créateurs de tous répertoires, par l'amélioration de la gestion collective	Membre actif AG, commissions techniques (secteurs audiovisuel, littéraire, sonore, répartitions), comité européen, CIS-net (bases de données, IDA), groupe de stratégie audiovisuelle
GESAC		
Groupement Européen des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs	GEIE chargé du lobbying auprès des institutions de la communauté européenne	Membre
SAA		
Sociétés des Auteurs Audiovisuels	Regroupement de sociétés en vue de négociations et échanges d'informations	Membre

France

Participation dans d'autres SPRD

Sigle et nom	Domaine	Participation
AVA		
Arts Visuels Associés	Société faitière de perception et de répartition des droits de reprographie, copie privée, prêt public pour les Images fixes	Membre fondateur Conseil d'administration
CFC		
Centre Français d'exploitation du droit de Copie	Société de perception & de répartition des droits agréée pour la reprographie	Membre du collège auteurs Membre du comité Membre de la commission répartitions
COPIE FRANCE		
Société pour la rémunération de la copie privée audiovisuelle	Société de second rang mandatée par les sociétés d'auteurs pour gérer les droits multimédias pour leurs répertoires	Membre fondateur Conseil d'administration
SDRM		
Société pour l'administration du Droit de Reproduction Mécanique	Société de second rang mandatée par les sociétés d'auteurs pour autoriser la reproduction de leurs répertoires (édition de supports analogiques et numériques)	Membre fondateur Conseil d'administration
SESAM		
Société de gestion des droits multimédias	Société de second rang mandatée par les sociétés d'auteurs pour gérer les droits multimédias pour leurs répertoires (sites, supports interactifs)	Membre fondateur Conseil d'administration
SORECOP		
Société pour la Rémunération de la Copie Privée sonore	Société de perception & de répartition de second rang mandatée par les sociétés d'auteurs pour percevoir & répartir la copie privée sonore	Membre fondateur Conseil d'administration
SORIMAGE		
	Société faitière de perception et de répartition représentant les auteurs et éditeurs pour les droits de copie privée numérique des Images fixes	Membre fondateur Conseil d'administration

Participations professionnelles

Sigle et nom	Domaine	Participation
AFPIDA		
Association Française pour la Protection Internationale du Droit d'Auteur	Association de professionnels, enseignants et chercheurs concernés par la propriété intellectuelle	Membre
AGENCE française ISAN		
	Agence d'enregistrement ISAN (identifiant des œuvres audiovisuelles) constituée en partenariat entre l'Angoa, l'Arp, la Procirep, la SACD et la Scam.	Membre fondateur Conseil d'administration
AMAPA		
Association de Médiation et d'Arbitrage des Professionnels de l'Audiovisuel	Instance créée aux fins de règlement amiable des différends entre auteurs et producteurs	Scam représentée par deux membres
COALITION française pour la diversité culturelle/ADRIC		
	Mobilisation des professionnels du secteur culturel pour défendre auprès des pouvoirs publics européens et internationaux la diversité culturelle face aux négociations commerciales internationales	Membre fondateur
PLATEFORME COMMUNE pour la défense de la copie privée		
	Regroupement de professionnels de la culture : SPRD, syndicats, organismes professionnels et d'associations de consommateurs en faveur du maintien de la rémunération pour copie privée, pour sauvegarder la liberté de copier et la vitalité culturelle.	Membre fondateur
RIDA		
Revue Internationale du Droit d'Auteur	Revue trimestrielle consacrée au droit d'auteur en France et dans le monde, intéressant les juristes, chercheurs et praticiens.	Membre du comité de rédaction

Participations institutionnelles

AGESSA		
Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs	Passerelle auteurs / caisses d'assurance maladie (affiliation, recouvrement des cotisations)	Conseil d'administration
COMMISSION de l'article L.311-5 CPI		
	Commission paritaire indépendante compétente pour déterminer le champ et les modalités de la rémunération pour copie privée	Membre titulaire du collège ayants droit
CSPLA		
Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire & Artistique	Organisme consultatif réunissant experts et professionnels dans le domaine de la propriété littéraire et artistique, placé auprès du ministre de la Culture.	Membre de la commission plénière Commissions spécialisées
OBSERVATOIRE des usages numériques culturels		
	Organisme consultatif regroupant les professionnels du secteur, placé auprès du ministère de la Culture	Membre

Belgique

Sigle et nom	Domaine	Participation
AUVIBEL		
	Société de perception & de répartition pour la copie privée d'œuvres sonores et audiovisuelles	Membre
PRO SPERE		
Fédération des associations professionnelles de la création & production audiovisuelles		Membre
REPROBEL		
	Société de perception & de répartition pour la reprographie	Membre Mandat de gestion accordé à la Scam

La Scam est en outre régulièrement consultée pour toute question concernant le droit d'auteur, la gestion collective, ses répertoires et l'univers des médias par le ministère de la Culture, le CNC, le CSA, les parlementaires etc.

Scam *

France

5, avenue Velasquez

75008 Paris

Tél. 01 56 69 58 58

Fax 01 56 69 58 59

communication@scam.fr

www.scam.fr

Scam *

Belgique

rue du Prince Royal, 87

1050 Bruxelles

Tél. (2) 551 03 20

Fax (2) 551 03 25

infos@scam.be

www.scam.be

Scam *

Canada

Bureau 202

4446 Boulevard Saint Laurent

Montréal PQ H2W 1Z5

Tél. (514) 738 88 77

Fax (514) 342 46 15

e.schlittler@sympatico.ca

www.scam.ca